

LES GUEULES CASSÉES

Association fondée en 1921 reconnue d'Utilité Publique décret du 25 février 1927



L'assemblée générale de l'UBFT



LES FONDATEURS

Colonel Picot † (1862-1938)
Président

B. Jourdain † (1890-1948)
Secrétaire général

A. Jugon † (1890-1959)
Secrétaire général

LES VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

Madame H.-A. Strong †
Chevalier de la Légion d'honneur

Madame Cathelin †

Colonel Corrin Strong †
Combattant volontaire dans l'armée française 1914-1918

À L'HONORARIAT

Marcel Guilleminot
Grand'officier de la Légion d'honneur

conseil d'administration

Henri DENYS de BONNAVENTURE
Président
Médaille Militaire

Bertrand de LAPRESLE
Vice-président
Grand'officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Hubert CHAUCHART du MOTTAY
Trésorier
Commandeur de la Légion d'honneur
Grand' Croix de l'ordre national du Mérite

Jean ROQUET MONTEGON
Trésorier adjoint
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

André MATZNEFF
Secrétaire du Conseil
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

membres

Jean SALVAN
Président honoraire
Grand'officier de la Légion d'honneur
Grand' Croix de l'ordre national du Mérite

Michel CLICQUE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Charles DAUPHIN
Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille militaire
Valeur Militaire

Guy DELPLACE
Médaille militaire
Croix de Guerre

William DUMONT
Officier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire
Officier de l'ordre national du Mérite

Michel FRANQUE
Commandeur de la Légion d'honneur
Grand'officier de l'ordre national du Mérite

Xavier HALGAND
Officier de l'ordre national du Mérite

Jean-Daniel MARQUIS
Médaille de la Défense nationale

Jean MONIER
Chevalier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire
Croix de Guerre

Antoine du PASSAGE
Vice-président honoraire
Officier de la Légion d'honneur
Médaille Militaire

direction générale

Olivier ROUSSEL
Directeur général
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Patrice RÉZEAU
Directeur adjoint
Chargé de la vie associative

Roselyne BINON-LOÏS
Chef des services comptables

Dominique LELONG
Directeur
Moussy

Isabelle CHOPIN
Directrice adjointe
Le Coudon

commission d'audit interne

William DUMONT
Président
Officier de la Légion d'honneur
Médaille militaire
Officier de l'ordre national du Mérite

Bruno CARMICHAEL
Commandeur de la Légion d'honneur

Michel CLICQUE
Chevalier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national
du Mérite

Guy DELPLACE
Médaille militaire

Bernard TOMASETTI
Médaille militaire
Chevalier de l'ordre national
du Mérite

délégués régionaux et adjoints, porte drapeaux

Alpes de Haute-Provence et Alpes Maritimes

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Alain BOUHIER
06, 04
18, rue Acchiardi de St-Léger,
06300 Nice.
Tél. : 04 93 56 30 92.
bouhier.nice@laposte.net

Alsace

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Bernard SIMON
68
5, rue Pasteur,
68730 Blotzheim.
Tél. : 03 89 68 43 54.

DÉLÉGUÉ ADJOINT

Georges WILBERT  
67
13, rue du Lavoir,
67260 Keskastel.
Tél. : 03 88 00 21 62.

PORTE-DRAPEAU

Georges WILBERT  
13, rue du Lavoir,
67260 Keskastel.
Tél. : 03 88 00 21 62.

Aquitaine

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel POTRIQUET 
24, 33, 47
5, rue André Gide
33980 Audenge.
Tél. : 05 56 82 54 87.
michel.potriquet@gmail.com

PORTE-DRAPEAU

Jean-Claude DOURNE  
9 bis, rue de l'Aiguillon,
33120 Arcachon.
Tél. : 05 56 54 81 00.

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean-François LOUVRIER  
64, 40
3, impasse des Palombes,
64230 Lescar
Tél. : 05 59 81 26 56.
jflovrier@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Madame Viviane ROULET
Route de Castetpugon-L'Église
64350 Simacourbe.
Tél. : 05 59 68 22 50.

Auvergne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean RADJENOVIC    
03, 15, 43, 63
29, boulevard du Pont-Garnichaud,
63260 Aigueperse.
Tél. : 04 73 63 60 68.

Bourgogne

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert ESQUIROL  
21, 58, 71, 89
9, rue des écoles,
21910 Noiron-sous-Gevrey.
Tél. : 03 80 36 91 72.
esquirol.robert@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAU

Jean DURAND
4, rue des Coquelicots, 71210 Torcy.
Tél. : 03 85 55 26 57.

Bretagne - Pays de Loire

PORTE-DRAPEAUX

Laurent DROUART
La Pare gère
72510 Requeuil.
Tél. : 02 43 46 44 80.

Roger TANGUY

94, rue François Coppée,
29200 Brest.
Tél. : 02 98 47 92 23.

Centre

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Jean BEAUVAL  
18, 28, 45
37 bis, rue de la Sente,
45400 Fleury-les-Aubrais.
Tél. : 02 38 86 19 46.

Jacques AUGIERE

36, 37, 41
10, avenue des Tilleuls
37600 Perrusson.
Tél. : 02 47 59 39 85.

PORTE-DRAPEAU

Georges LEPLATRE  
8, rue des Petits-Osiers,
45140 Saint-Jean-de-la-Ruelle.
Tél. : 02 38 88 44 27.

Jean JOBLIN

8, rue Saint-Léger,
37300 Joué-les-Tours.
Tél. : 02 47 53 22 91.

Rémy LORIN

5, rue de la Boursaudière,
37500 Marçay
Tél. : 02 47 93 02 69

Champagne-Ardennes

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean DEPRESZ 
08, 51, 10, 52
10, rue de Paradis,
51480 La Neuville aux Larris.
Tél. : 03 26 58 15 73.
jeandep@wanadoo.fr

délégués régionaux et adjoints, porte drapeaux

Corse

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

René CHIARAMONTI    
2A, 2B
Villa St Jean Baptiste,
route de St Antoine,
Nocello Bas, 20200 Bastia.
Tél./Fax : 04 95 31 20 00.
rchiaramonti@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Gérard BLONDE 
Lotissement Santa Catalina n°29
20290 Borgo
Tél. : 04 95 31 16 02.

Dom-Tom et étranger

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

René FOURCADE 
Délégué pour les Dom-Tom
et l'étranger
7, rue d'Angalinat
31380 Montastruc-la-Conseillère.
Tél. : 05 61 84 31 16.
rene.fourcade@wanadoo.fr

Franche-Comté

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jacques MOUGIN 
25, 39, 70, 90
5, rue des Frères Piquerez,
25120 Maiche.
Tél. : 06 86 25 69 51.
j.mougin11@aliceadsl.fr

PORTE-DRAPEAU

Roger DESCHAMPS  
13, rue Métin,
25000 Besançon.
Tél. : 03 81 53 73 03.

Ile-de-France

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Roger GAILLARD    
75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
72, rue Victor Hugo,
94700 Maisons-Alfort.
Tél. : 01 43 78 26 39.
rgaillard@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉS ADJOINTS

Bernard LUQUET 
75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
78, rue de la Fraternité,
93700 Drancy.
Tél. : 01 48 95 32 65.
bernard.luk@free.fr

Gérard PINSON    
75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95
21, rue Saint-Georges,
77122 Monthyon
Tél. : 01 64 36 12 51.
gpinson@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Gilles KADDOUR    
1, rue du 4 septembre
92500 Rueil Malmaison
Tél. : 01 47 08 20 68.

Languedoc-Roussillon

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Gilbert SANCHEZ    
07, 11, 30, 34, 48, 66
14, rue du Pradas
34470 Pérols.
Tél. : 04 67 50 08 89.
gilbertsanchez34@free.fr

DÉLÉGUÉ ADJOINT

Gabriel MENE     
66
Résidence l'oiseau blanc,
3bis allée de Bacchus,
66000 Perpignan.
Tél. : 04 68 56 64 52.
mene.gabriel@wanadoo.fr

PORTE-DRAPEAU

Daniel TAMAGNI     
80, avenue de la Gare,
« Le Velasquez »
30900 Nîmes
Tél. : 04 66 40 33 17
Tél. : 06 60 68 32 85

Lorraine

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Serge VERON    
54, 55, 88
31, rue de Remenaumont,
54600 Villers lès Nancy
Tél. : 03 83 27 42 88
sveron@gueules-cassees.asso.fr

Robert LANG
57

12, impasse des Violettes,
57155 Marly.
Tél. : 03 87 63 40 51.
rlang@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉ ADJOINT

André DEZAVELLE    
55
7, rue du Paquis, St. Mihiel
55300 Chauvencourt.
Tél. : 06 81 64 67 74.
ou 03 29 91 08 67.

Lorraine

PORTE-DRAPEAUX

Gilbert GIRON  
36, rue de la Libération,
55300 Dompcevrin
Tél. : 03 29 90 12 14.

Gilbert PIANT 
20, rue du Portugal,
54500 Vandœuvre-les-Nancy.
Tél. : 03 83 90 17 99.

Joseph ZAHM 
2, rue des 4 vents,
57530 Maizery
Tél : 03 87 64 45 17.

Midi-Pyrénées

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Robert ARAGON   
09, 12, 31, 32, 46, 65, 81, 82
Place de l'église
09190 Saint-Lizier.
Tél : 05 61 66 25 85.

DÉLÉGUÉS ADJOINTS

Henri DALÉAS    
65
80, Chemin de la Passade
65200 Montgaillard
Tél. : 05 62 91 51 77.

André MONCASSIN    
32, 82, 46
40, rue Général-de-Gaulle,
32140 Masseube.
Tél. : 05 62 66 12 61.
andre.moncassin@wanadoo.fr

Nord-Pas-de-Calais

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Christian GREMONT  
59, 62
1278, rue de la Libération,
59242 Genech.
Tél. : 03 20 79 58 29.
cgrémont@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

André NEIRINCK
Résidence des Rouges Barres
Appartement 25
4, rue de Chanzy
59260 Lezennes
Tél : 03 28 53 08 03

Normandie

DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX

Jean-Louis POSIÈRE    
27, 76
5, allée J.-P.-Rameau,
Côte Monts-aux-Malades,
76960 Notre-Dame-de-Bondeville.
Tél. : 02 35 75 73 13.
jlposiere@gueules-cassees.asso.fr

André JACQUES  
14, 27, 50, 61, 76
Rue des Houx,
Oïssel le Noble,
27190 Ferrières Haut Clocher.
Tél. : 02 32 34 85 67.
andre.jacques552@orange.fr

PORTE-DRAPEAU

Gilbert FRANÇOIS 
31, boulevard Raymond-Poincaré,
14000 Caen.
Tél. : 02 31 72 42 88.

Pays de Loire

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Bernard de TINGUY   
44, 49, 85
27, rue de la Tullaye,
44300 Nantes.
Tél. : 02 40 49 20 80.

PORTE-DRAPEAU

Alain BERTHELOT
6, rue Jean-Jaurès,
44610 Basse-Indre.
Tél. : 02 40 86 74 18.

Picardie

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Anselme VILMONT   
02, 60, 80
39, square Samarobrive,
80000 Amiens.
Tél. : 03 22 91 14 01.

Poitou-Charentes

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Jean-Claude MONTARDY  
16, 17, 79, 86
7, rue des Prés Guérins,
17540 Loiré de Vérines.
Tél. : 05 16 49 50 86.
jcmontardy@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

Robert ABIAN  
6, rue Pujos,
17300 Rochefort sur mer.
Tél. : 06 63 59 06 26.

délégués régionaux et adjoints, porte-drapeaux

Provence

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Lucien HUMBLLOT 🍷 🍷 🍷
13, 83, 84
Domaine des "Gueules Cassées"
627 av. Colonel Picot
Le Coudon
BP 147
83163 La Valette du Var Cedex
Tél : 04 94 61 93 00
lhumblot@gueules-cassees.asso.fr

DÉLÉGUÉ ADJOINT

Bernard TOMASETTI 🍷 🍷
13, 83, 84
37, rue Carnot
13680 Lançon de Provence
Tél : 04 90 59 93 36
btomasetti@gueules-cassees.asso.fr

PORTE-DRAPEAU

François PACIFICO 🍷 🍷 🍷
Le Constellation. Bât. A,
72, avenue des Caillols,
13012 Marseille.
Tél. : 04 91 88 26 46.

Rhône-Alpes

DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

Michel CLICQUE 🍷 🍷 Com 🍷
01, 05, 26, 38, 42, 69, 73, 74
48, rue des Frères Lumière
01240 St.-Paul de Varax.
Tél. : 04 74 42 57 49.
ou 06 73 11 02 48
michel.clicque@sfr.fr

DÉLÉGUÉ ADJOINT

Jean MATTON 🍷
05, 26, 38
Montée Chateau Grillet
38138 Les Côtes d'Arey
Tél : 04 74 58 88 71

PORTE-DRAPEAU

Bernard LEDOGAR 🍷 🍷
54, rue Garibaldi,
69006 Lyon.
Tél. : 04 72 43 05 56.
ledogar.bernard@club-internet.fr

André BOISIER

Les Romantines
356 av Charles de Gaulle
74800 La Roche sur Foron
Tél. : 04 50 25 12 19

Marcel TOURTET

8, rue des Lilas,
38240 Meylan.
Tél. : 04 76 90 18 82.

délégués et porte-drapeaux honoraires

Michel DEGLAIRE 🍷
André DÉPIT 🍷 🍷 🍷
Roland LAMOURET 🍷 🍷 🍷
Joseph LANNES 🍷 🍷 🍷
Jean LEQUERTIER 🍷 🍷 🍷
Gilbert LIÈVRE 🍷 🍷 🍷
Jean MONIER 🍷 🍷 🍷
Fernand NEY 🍷 🍷 🍷

Pierre NICOLLIN 🍷
Roland PERRIN 🍷 🍷 🍷
Roger PONT 🍷 🍷
Robert PRENEY 🍷 🍷
Jean RICCARDI 🍷 🍷 🍷
René RONDOT 🍷 🍷
André SAINT-MARTIN 🍷 🍷 🍷
Pierre SOUMACHE 🍷 🍷 🍷

Porte-drapeau
Robert BORDACHAR
José PACHECO 🍷 🍷 🍷
François DERRIEN 🍷 🍷 🍷

LES GUEULES CASSÉES

Directeur de la Publication :

Henri DENYS de BONNAVENTURE

Rédacteurs en chef :

Patrice RÉZEAU

André MATZNEFF

Directeur artistique :

Jean-François GAXOTTE

Rédaction-Administration :

Union des Blessés

de la Face et de la Tête

“Les Gueules Cassées”

20 rue d'Aguesseau, 75008 Paris

Tél. : 01 44 51 52 00

Télécopie : 01 42 65 04 14

adresse : www.gueules-cassees.asso.fr

e-mail : info@gueules-cassees.asso.fr

N° de Commission Paritaire :

0310A 06453 – N° ISSN : 1162-3128

Photocomposition – Impression :

Touraine Rotos

32, avenue Charles Bedaux

37000 Tours

Crédits photo :

Képi blanc, Jean-Philippe Rothoft, UBFT.

P 08

Éditorial

P 09



L'Assemblée générale
des « Gueules Cassées »

Le ravivage de la Flamme

Le dîner de cohésion

La messe

L'Assemblée générale à Moussy

Compte rendu de l'Assemblée générale

P 28



La vie de l'Union

Au Siège

A Moussy

Au Coudon

Dans les Régions

P 44



Anecdotes souvenirs

La blessure du Sergent Guilloz

P 48

Les livres

P 52



Notre grande famille

P 58

Il vous est utile de savoir

Chers camarades ,

Après une assemblée générale qui s'est déroulée dans la bonne humeur, il me paraît nécessaire de vous communiquer quelques informations sur la vie de l'union.

Comme vous le savez, à la suite de la démission du Trésorier, il n'a pas été possible de procéder à l'élection du tiers renouvelable du Conseil d'Administration. Cela sera fait le 18 octobre, au siège, lors d'une nouvelle Assemblée où seront proclamés les résultats du vote pour lequel vous avez reçu la liste des candidats.

Votre Conseil d'Administration, qui est aujourd'hui composé de 15 membres conformément à l'article 5 des Statuts, a élu, lors de sa réunion du 17 juin 2011, le général du Mottay et le colonel Roquet Montégon respectivement trésorier et trésorier-adjoint.

Célébration des anniversaires : 90 ans pour l'Union, 10 pour sa fondation.

Nous avons envisagé d'organiser dans l'automne aux Invalides une soirée pour célébrer ces anniversaires. Pour des raisons de cohérence avec les très importantes manifestations officielles prévues pour 2014, dont nous ne pourrions évidemment pas être absents, nous avons décidé de reporter notre colloque à cette période, ce qui permettra de l'inscrire, en plein accord avec la DMPA, dans le calendrier des commémorations nationales et de bénéficier pleinement de la communication mise en place à cette occasion.

Le groupe Avenir travaille activement à la mise au point d'un projet positif qui sera présenté au conseil dans l'automne quant à l'avenir du Coudon.

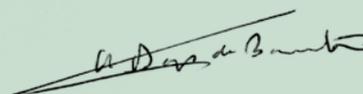
Au siège, l'activité reste intense avec la préparation de la prochaine AG et celle du bulletin qui permettra d'informer nos membres du résultat des votes des résolutions.

Après neuf années d'implication personnelle dans l'animation des Domaines, M. Laurent Ricquier a cessé ses fonctions à la suite de sa demande de rupture conventionnelle de son contrat de travail qu'il a présentée au Conseil d'administration et que ce dernier a acceptée. Nous le remercions et lui souhaitons bonne chance.

A Moussy la vie a repris un cours plus serein, ponctuée de fêtes et de mariages.

Au Coudon, Isabelle Chopin, après le départ de Laurent Ricquier, a été nommée directrice adjointe du domaine, appuyée par une équipe soudée. Elle œuvre pour la plus grande satisfaction de tous, résidents, hôtes et visiteurs.

La vie est belle, profitez bien de votre été.



HENRI DENYS DE BONNAVENTURE

L'Assemblée Générale des «Gueules Cassées» du 15 au 17 juin 2011

Le mercredi 15 juin, c'est un beau soleil qui attendait les

« Gueules-Cassées » sous l'Arc de Triomphe, pour

le traditionnel ravivage de la Flamme.

Le même soleil brillait à la sortie de la Messe, à la chapelle

Notre-Dame de l'Ecole militaire, le jeudi 16 juin.

Dans sa grande générosité il a continué à briller à Moussy

le jour de l'Assemblée Générale.

Grand merci à notre astre céleste qui a certainement contribué

à nos manifestations de bonne humeur et de fraternité.

Le ravivage de la Flamme

*Mise en place
des autorités.*



*Sur les Champs-Élysées, Alain Bouhier
et Jean-Daniel Marquis portent la gerbe.*





Beaucoup de beaux enfants des écoles pour assister aux dépôts de gerbes.



Jean Radjenovic, bien entouré.



Les enfants de Moussy aident le président à tenir le glaive.

Le salut final à l'Inconnu.





*Merci au Maître
de cérémonie
et signature
du Livre d'or.*



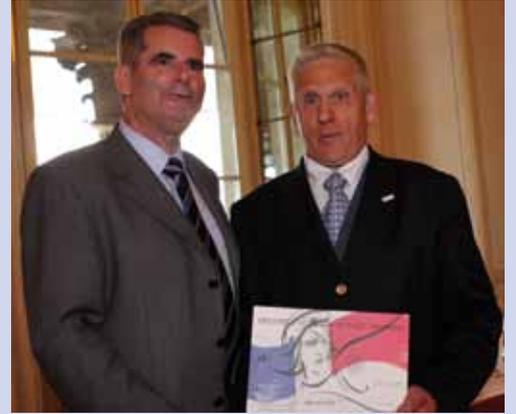
*« Nous entrerons
dans la carrière,
quand nos aînés n'y
seront plus »*



Le dîner de cohésion



Vue très partielle de l'ensemble des participants.



Gilbert François, 10 ans au service du Drapeau.



Le nouveau drapeau et porte drapeau du Languedoc-Roussillon.



La messe



La Messe dans le décor plus intime de la chapelle Saint-Louis de l'École militaire.



Le Gouverneur militaire de Paris, nos présidents et nos drapeaux sur le Champ de Mars.



L'assemblée générale à Moussy



*Le Rapport moral
du président.*

*La commission
de scrutin.*



Les dépôts de gerbes au cimetière.





Le général Jean Salvan, élevé à la dignité de Grand' Croix de l'Ordre national du mérite, décoré par le général du Mottay.

Jean-Marie Blanchard, 93 ans, chevalier de la Légion d'honneur. Tout vient à point pour celui qui sait attendre !



De droite à gauche : le colonel Robert Hale, un des grands patrons de la chirurgie maxillo-faciale aux États-Unis, le professeur Lantieri et notre Président.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 17 JUIN 2011

Conformément à la convocation de l'Assemblée générale annuelle qui a été adressée, le 5 mai 2011, aux membres de l'UBFT, la séance est ouverte à 9h45, au centre de conférences de La Française des Jeux, à Moussy-le-Vieux (77).

La feuille de présence indique que 97 «Gueules Cassées» sont présents dans la salle.

Le président précise que 954 pouvoirs valables ont été reçus et que 726 ont pu être valablement répartis, dans la limite statutaire de 10 par membre présent, en cas de mise aux voix d'une motion de dernière minute.

Le président déclare l'assemblée ouverte, à 9h45 et demande à l'assistance de respecter une minute de silence à la mémoire de tous ceux de nos camarades, de leurs conjoints ou membres de leur famille qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée Générale et notamment notre camarade André Francès, porte-drapeau de la délégation Bretagne.

Conformément à l'ordre du jour, il est donné lecture des différents rapports qui figuraient dans la plaquette jointe à la convocation de cette Assemblée générale et dont les textes ne sont pas à nouveau reproduits.

Seuls les textes des rapports du commissaire aux comptes, documents officiels communiqués le jour

de l'assemblée, le résultat du vote des résolutions et les réponses aux questions diverses figurent dans ce compte-rendu.

- Lecture du rapport moral 2010 par le président, M. Henri Denys de Bonnaventure,
- Lecture du rapport d'activités 2010 par le directeur général, Olivier Roussel,
- Présentation des comptes 2010 par le trésorier adjoint, Michel Eychenne,
- Présentation du budget 2011 par le trésorier adjoint, Michel Eychenne,
- Lecture du rapport de la commission d'audit interne par son président, William Dumont,
- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes, M. Didier Piro,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions réglementées du commissaire aux comptes, M. Didier Piro,
- Lecture du résultat du vote des résolutions, par Michel Clicque, président de la commission de scrutin,
- Lecture des réponses aux questions diverses, par André Matzneff, secrétaire du conseil.

S'agissant du renouvellement partiel des membres du conseil d'administration, le Président indique que l'un d'entre eux venant de démissionner de ses fonctions d'administrateur, le vote correspondant a été suspendu et que la commission de scrutin n'a pas procédé au dépouillement.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 17 JUIN 2011

Un nouveau vote, précédé d'un nouvel appel à candidature, sera organisé pour procéder à ce renouvellement partiel du conseil d'administration lors d'une nouvelle assemblée générale, dont l'ordre du jour sera consacré à l'élection des nouveaux administrateurs et à la proclamation du résultat de l'élection.

Cette assemblée générale se tiendra au Siège de l'UBFT, 20 rue d'Aguesseau à Paris, le lundi 17 octobre 2011. Une convocation sera adressée aux membres votants dans les délais statutaires, soit 40 jours avant la date de l'assemblée.

* * *

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2010

* * *

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2010

* * *

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE DE PATRICK LALLEMAND, ACTIF N° 80810

soumise au Conseil d'administration conformément à l'article 1.1. paragraphe 5 du Règlement intérieur de l'UBFT, 30 jours avant l'Assemblée générale.

Question :

Concernant les membres de notre merveilleuse association habitant la Province, je vous demande, au nom de nombreux camarades utilisant les chambres de la rue d'Aguesseau, si dans le prochain immeuble au centre de Paris, vous pourrez nous réserver quelques 5 à 6 chambres pour les « provinciaux », dans les mêmes prix. Ceci est formidable.

Réponse :

L'objet de la résolution n°8 soumise au vote de l'Assemblée Générale est de donner pouvoir au conseil d'administration, lorsque l'opportunité se présentera, d'acquérir un nouvel immeuble pour abriter le Siège social de l'association et de la Fondation des « Gueules Cassées » qui présentera les caractéristiques suivantes :

- une situation centrale dans Paris,
- une meilleure accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- des bureaux beaucoup plus fonctionnels,
- un aspect moins luxueux,
- la possibilité d'accueillir d'autres associations de mutilés de Guerre,
- la possibilité de maintenir un mini service hôtelier pour les membres de l'Union de passage à Paris pour des consultations juridiques ou médicales.

Tant qu'un immeuble ne répondant pas à ces critères n'aura pas été trouvé sur le marché parisien, actuellement très réduit, la cession de l'immeuble de la rue d'Aguesseau n'interviendra pas.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Conseil
d'Administration,
Mesdames et Messieurs les membres,
de l'association UNION DES BLESSES DE
LA FACE ET DE LA TETE,

Siège social :
20 rue d'Aguesseau
75008 PARIS

Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Conseil
d'Administration,
Mesdames et Messieurs les membres,

En exécution de la mission qui nous a été
confiée par votre Assemblée Générale,
nous vous présentons notre rapport
relatif à l'exercice clos le 31 Décembre
2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de
l'association UNION DES BLESSES DE
LA FACE ET DE LA TETE, tels qu'ils
sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les
informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés lors
de votre Conseil d'Administration en
date du 7 avril 2011. Il nous appartient,
sur la base de notre audit, d'exprimer
une opinion sur ces comptes.

* * *

**I. OPINION SUR LES COMPTES
ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon
les normes d'exercice professionnel
applicables en France ; ces normes
requièrent la mise en œuvre de
diligences permettant d'obtenir
l'assurance raisonnable que les
comptes annuels ne comportent pas
d'anomalies significatives. Un audit
consiste à vérifier, par sondages ou au
moyen d'autres méthodes de sélection,
les éléments justifiant des montants et
informations figurant dans les comptes
annuels. Il consiste également à
apprécier les principes comptables
suivis, les estimations significatives
retenues et la présentation d'ensemble
des comptes. Nous estimons que les
éléments que nous avons collectés sont
suffisants et appropriés pour fonder
notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels
sont, au regard des règles et principes
comptables français, réguliers et
sincères et donnent une image fidèle
du résultat des opérations de l'exercice
écoulé ainsi que de la situation financière
et du patrimoine de votre association à
la fin de cet exercice.

* * *

**II. JUSTIFICATION DES
APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article
L.823-9 du Code de commerce relatives
à la justification de nos appréciations,

nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

II. A. Fiscalité

Dans le cadre de notre appréciation de la fiscalisation des activités de votre association, nous avons été conduits à examiner la traduction comptable de l'assujettissement aux impôts commerciaux des opérations réalisées lors de l'exercice.

II. B. Méthodes d'évaluation et de présentation

La note « règlements CRC sur l'évaluation des actifs » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables correspondant aux nouvelles réglementations comptables relatives aux actifs.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

* * *

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Toutes les explications complémentaires sur les résultats et l'activité de l'exercice sont contenues dans les rapports de votre Président, de votre Directeur Général, de votre Trésorier et de la Commission d'audit interne.

Fait à Paris, le 1^{er} Juin 2011

FRANCE AUDIT

Représentée par Monsieur Didier Piro

**RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS
REGLEMENTEES
COMPTES ANNUELS -
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2010**

**Monsieur le Président,
Messieurs les Membres du Conseil
d'Administration,
Mesdames et Messieurs les membres,
de l'association UNION DES BLESSES DE
LA FACE ET DE LA TETE,**

**Siège social :
20 rue d'Aguesseau
75008 PARIS**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

* * *

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé(s) ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, en application de l'article R314-59 du code de l'action sociale et des familles, il nous appartient de vous communiquer, le cas échéant, certaines

informations relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

* * *

**CONVENTIONS SOUMISES
A L'APPROBATION DE L'ORGANE
DÉLIBÉRANT**

**I. Convention passées au cours de
l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passées au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

* * *

**II. Conventions conclues au cours
d'exercices antérieurs et dont
l'exécution s'est poursuivie durant
l'exercice**

En application de l'article R.223-16 du code de commerce, nous avons été informé(s) que l'exécution des conven-

tions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A. Avec la fondation

« des Gueules Cassées »

Par un décret en date du 11 avril 2001, la fondation « des Gueules Cassées » a été reconnue comme établissement d'Utilité Publique. Dès lors, le Président de la fondation « des Gueules Cassées », en vertu de l'article 1^{er} du décret du 11 avril 2001, a été autorisé à accepter au nom de la Fondation, le versement d'un montant de 30 490 000 d'euros constituant ainsi la dotation de l'établissement. Nous vous rappelons que votre Assemblée Générale Extraordinaire du 6 janvier 2000 avait approuvé le montant de cette dotation.

B. Avec Les Ailes Brisées

L'association Les Ailes Brisées a conclu, le 4 octobre 1972, un contrat avec l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, aux termes duquel il leur est apparu opportun de se rapprocher dans le domaine de l'émission de billets de la Loterie Nationale entiers et divisibles.

A compter du 1^{er} janvier 1973, l'association « Les Ailes Brisées » a donné à votre association mandat de gérer leur émission de billets de la Loterie Nationale. Un avenant à ce contrat du 4 octobre 1972 a été signé en date du 8 novembre 1989 pour tenir compte des modifications des conditions d'exploitation des émissions et notamment la création du Loto. Cet avenant en date du 8 novembre 1989 n'a pas modifié l'essentiel du contrat signé le 4 octobre 1972.

Le 8 novembre 1999, un accord transactionnel entre La Française des jeux et le GIE Prelo a abrogé le contrat de loterie instantanée de 1991 et ses avenants qui les liaient. De ce fait, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête et les Ailes Brisées ont signé un avenant au contrat initial en date du 14 décembre 2000 pour tenir compte de cet accord transactionnel. Cet avenant, dont les dispositions ont pris effet au 1^{er} janvier 2000, aménage le protocole d'accord de 1972, et, annule et remplace l'avenant du 8 novembre 1989.

Au titre de l'exercice 2010, la dotation allouée à l'association « Les Ailes Brisées » s'est élevée à 1 054 320 €.

C. Avec la Française des Jeux

L'Union des Blessés de la Face et de la Tête détient une participation de 9,229 % ainsi qu'un poste d'administrateur au sein de la Française des Jeux. A ce titre, votre association a désigné un représentant permanent.

D. Avec l'ARPAH

Compte tenu des liens existants entre votre association et l'ARPAH, un certain nombre d'administrateurs de votre association sont également administrateurs de l'ARPAH. A ce titre nous vous rappelons, que sur l'exercice 2010, aucune somme n'a été versée à l'ARPAH.

E. Avec SICAV EPARGNE AGUESSEAU

Un protocole est intervenu entre l'établissement financier LAZARD et votre association afin de créer la sicav dénommée « SICAV EPARGNE AGUESSEAU ». Le conseil d'administration du 18 juin 2004

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 17 JUIN 2011

a autorisé votre Président à signer le protocole avec l'établissement financier LAZARD. Le conseil d'administration du 28 septembre 2004 s'est prononcé pour la constitution de la sicav dénommée « SICAV EPARGNE AGUESSEAU ».

Cette sicav a été autorisée par l'Autorité des Marchés Financiers le 31 août 2004 et a été créée officiellement le 14 octobre 2004. Au 31 décembre 2010, les 8 664 parts que vous détenez dans la sicav « SICAV EPARGNE AGUESSEAU » s'élèvent à un montant de 90 114 680.00 €.

F. Étant donné l'existence de liens particuliers entre ces personnes morales et votre association, nous nous devons de vous rendre compte qu'il nous avait été donné avis d'administrateurs communs avec les 28 entités suivantes :

- a. Avec l'Office National des Anciens Combattants
- b. Avec le Comité National du Souvenir de Verdun
- c. Avec la Fondation Souvenir de Verdun
- d. Avec le Foyer des Invalides
- e. Avec l'Institution Nationale des Invalides
- f. Avec la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur
- g. Avec l'Amicale des Anciens de la Légion Étrangère de Paris
- h. Avec la Fédération Nationale des Anciens des Missions Extérieures
- i. Avec l'Association Nationale des Croix de Guerre et Valeur Militaire
- j. Avec le Souvenir Français
- k. Avec Solidarité Défense
- l. Avec promotion Saint-Cyr « Terre d'Afrique »

- m. Avec la Fédération Nationale des plus Grands Invalides de Guerre
- n. Avec l'Association « Amitié et Partage »
- o. Avec l'Unité de Soins Longue Durée Sainte-Élisabeth
- p. Avec le Centre de Sainte-Marie-Thérèse de Malakoff
- q. Avec l'Union Française des Associations de Combattants et Victimes de guerre
- r. Avec les décorés au péril de leur vie
- s. Avec l'association nationale des officiers de carrière en retraite, groupement de l'Ain
- t. Avec la ligue de tir du Lyonnais
- u. Avec la Société de Tir les Pionniers Bressans
- v. Avec la Fondation Paul Parquet
- w. Avec la Porte Ouverte
- x. Avec les Marais du Bec Havronin
- y. Avec la Fondation pour la Mémoire de la Guerre d'Algérie, des Combats du Maroc et de Tunisie
- z. Avec l'Association des Anciens et Amis de St-Louis de Pratlong
- Aa. Avec l'Association pour la Protection du patrimoine de Fiac et Brazis
- Bb. Avec les Fidèles et amis des Églises de Fiac, Brazis et Saint-Salvy

Fait à Paris, le 1^{er} Juin 2011

FRANCE AUDIT
Représentée par Monsieur Didier Piro

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 17 JUIN 2011

RÉSULTAT DU VOTE DES RÉSOLUTIONS ARRÊTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 AVRIL 2011

INSCRITS 2 909
Votants 1 178

Résolution n°1 : Approuvée à la majorité absolue

Nuls..... 64
Blancs..... 108
Exprimés..... 1 006
POUR..... 945
CONTRE..... 18
Abstentions..... 43

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports moral et d'activités 2010, l'assemblée générale approuve ces rapports dans toutes leurs dispositions.

Résolution n°2 : Approuvée à la majorité absolue

Nuls..... 70
Blancs 106
Exprimés..... 1002
POUR 943
CONTRE 11
Abstentions..... 48

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la lecture des rapports du trésorier, du commissaire aux comptes et de la commission d'audit interne, l'assemblée

générale approuve les comptes de l'exercice 2010 dans toutes leurs dispositions et donne quitus au conseil d'administration.

Elle décide d'affecter l'excédent de 1 373 667 euros, comme suit :

- à la réserve statutaire, à hauteur de 10 %, soit 137 367 euros,
- le solde au report à nouveau, soit 1 236 300 euros

Résolution n°3 : Approuvée à la majorité absolue

Nuls..... 67
Blancs 121
Exprimés..... 990
POUR 925
CONTRE 9
Abstentions..... 56

Conformément à l'article VIII des statuts, après avoir entendu la présentation du budget 2011, l'assemblée générale l'adopte dans toutes ses dispositions.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 17 JUIN 2011

Résolution n°4 : Approuvée à la majorité absolue

Nuls.....	70
Blancs	107
Exprimés.....	1001
POUR	926
CONTRE	25
Abstentions.....	50

L'assemblée générale, approuve le diagnostic et les orientations proposés par le groupe Avenir, et donne pouvoir au président et au conseil d'administration de poursuivre les études permettant d'adapter l'Union des Blessés de la Face et de la Tête à l'évolution des besoins de ses membres dans le contexte général dans lequel s'inscrivent les missions de l'Association.

Résolution n°5 : Approuvée à la majorité des deux tiers

Nuls.....	70
Blancs	110
Exprimés.....	998
POUR	909
CONTRE	21
Abstentions.....	68

Conformément à l'article XVII des statuts, après avoir entendu l'exposé du projet de modification des statuts proposé par le conseil d'administration, l'assemblée générale approuve les modifications apportées aux statuts de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête.

Résolution n°6 : Approuvée à la majorité absolue

Nuls.....	70
Blancs	112
Exprimés.....	996
POUR	911
CONTRE	16
Abstentions.....	69

Conformément à l'article XVII des statuts, après avoir entendu l'exposé du projet de modification du règlement intérieur proposé par le conseil d'administration, l'assemblée générale approuve les modifications apportées au règlement intérieur de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête.

Résolution n°7 : Approuvée à la majorité absolue

Nuls.....	70
Blancs	109
Exprimés.....	999
POUR	899
CONTRE	25
Abstentions.....	75

Pour faciliter l'examen de la demande d'approbation de la modification statutaire, l'assemblée générale délègue au président et au secrétaire du conseil, le droit de consentir les modifications complémentaires aux statuts et au règlement intérieur qui pourraient être demandées par l'administration ou le conseil d'Etat.

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU VENDREDI 17 JUIN 2011

Résolution n°8 : Approuvée à la majorité absolue

Nuls.....	80
Blancs	107
Exprimés.....	991
POUR	789
CONTRE	62
Abstentions.....	140

Conformément à l'article X des statuts, après avoir entendu l'exposé du projet de changement de siège social de l'Union des Blessés de la Face et de la Tête proposé par le conseil d'administration, l'assemblée générale approuve le changement de siège social, entraînant la cession de l'immeuble sis 20 rue d'Aguesseau à Paris VIII^e et l'acquisition d'un nouvel immeuble dans Paris.

Les opérations de dépouillement ont été menées par la commission de scrutin, présidée par Michel Clicque, administrateur, assisté par :

- Guy Delplace : administrateur
- Jean Daniel Marquis : administrateur
- Jean-François Louvrier : délégué régional pour les Pyrénées atlantiques et les Landes
- Gérard Pinson : délégué régional adjoint pour l'Ile de France
- Tadj Charef : délégué régional honoraire Bretagne
- Serge Véron : délégué régional pour la Lorraine

Après lecture de ces résultats de scrutin, le président déclare l'Assemblée Générale 2011 close à 11h15.

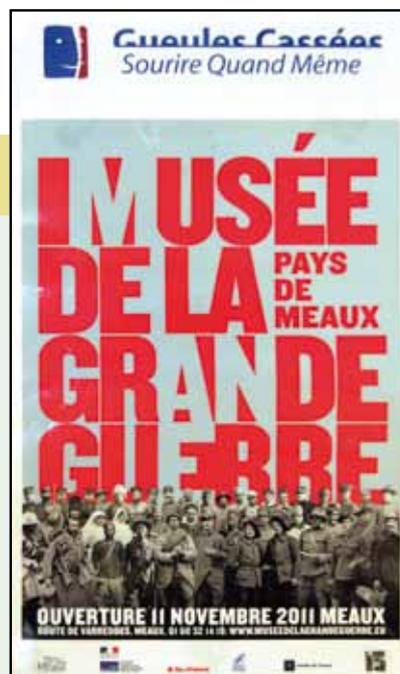
la vie de l'union



A U S I È G E

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MÉCÉNAT ENTRE LE FUTUR « MUSÉE DE LA GRANDE GUERRE DU PAYS DE MEAUX » ET LES « GUEULES CASSÉES »

Une convention de mécénat pour le futur « Musée de la Grande Guerre » du Pays de Meaux a été signée, le 20 juin 2011, entre l'Union des Blessés de la Face et de la Tête (UBFT), « Les Gueules Cassées », et la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CPAM), représentées respectivement par leurs présidents, Henri Denys de Bonnaventure et Jean-François Copé. Territoire marqué par les atrocités de la Première Guerre mondiale, notamment à travers les Batailles de la Marne de 1914 et 1918, le Pays de Meaux a acquis



*Henri Denys de Bonnaventure
et Jean-François Copé.*





Jean-François Copé entouré de nos présidents et des membres du conseil dans le grand salon.

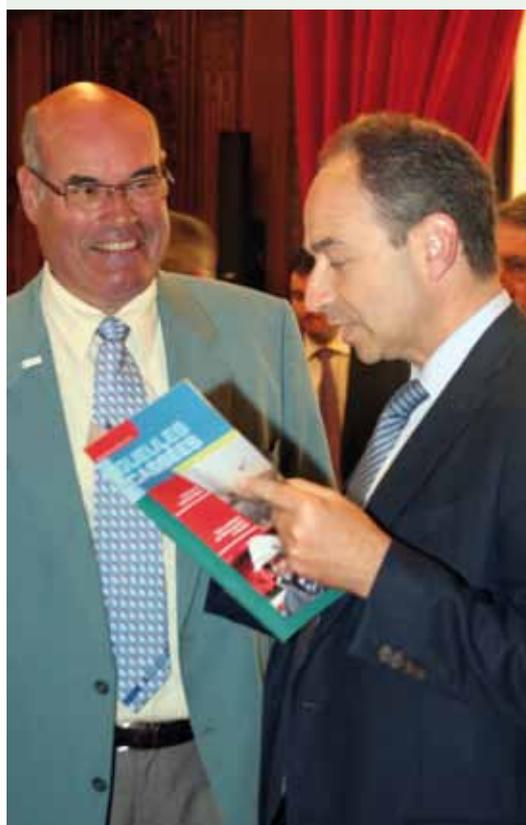
en 2005 l'exceptionnelle collection de Jean-Pierre Verney, avec pour objectif d'ouvrir un Musée, avant tout d'histoire et de société.

Fort d'une collection unique en Europe, le Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux proposera une vision nouvelle du premier conflit mondial (1914-1918), à travers une scénographie innovante illustrant les grandes mutations et bouleversements de la société qui en ont découlé. L'ambition de ce Musée est double : rendre compréhensible aux nouvelles générations, de toutes nationalités, leur histoire commune, et les aider à mieux comprendre l'époque actuelle et à construire l'avenir, au cœur d'une Europe en paix.

Le Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux s'est réjoui de ce mécénat avec un acteur historique majeur, l'Union des Blessés de la Face et de la Tête, qui participera sans nul doute au rayonnement national du Musée.

L'UBFT apporte un concours financier à la création de ce musée à hauteur de 250 000 euros, dont l'inauguration est prévue le 11 novembre 2011, en présence du Président de la République.

Jean-François Copé en admiration devant le magnifique bulletin des «Gueules Cassées» !...



*Devant le stand des
«Gueules Cassées»...*



CAMERONE 2011

Répondant à l'invitation du Général de brigade Alain Bouquin, COM.LE, les « Gueules-Cassées » se sont rendus le 30 avril dernier à Aubagne, pour assister à la commémoration du combat de Camerone, dont le thème était cette année « Français par le sang versé ».

Grâce à l'opportunité qui nous était offerte de disposer d'un stand exclusivement consacré aux « Gueules Cassées », nous avons eu la possibilité de mieux faire connaître notre association, ses valeurs et ses objectifs.

Nous avons, pour tout cela, été remarquablement aidés par le lieutenant-colonel Jullien, auquel nous adressons nos plus vifs remerciements.

Notre président, M. Henri Denys de Bonnaventure, le Général Hubert Chauchart du Mottay, président de la fondation des « Gueules Cassées »,

*Le général Thorette,
président de Terre
Fraternité, devant le
stand de la CABAT.*



*Nos présidents
entourant le général
Grail, ancien
COM.LE.*





Le Général Bertrand de Lapresle, vice-président, Georges Morin et Jean-Daniel Marquis, administrateurs et Catherine Ponroy, assistaient à cette manifestation.

Citons enfin notre camarade Basile Pétridis, « Gueule Cassée », ancien Légionnaire et président des Anciens combattants volontaires Hellènes dans l'Armée française, qui avait l'insigne honneur d'accompagner la Main du Capitaine Danjou.



Basile Pétridis, Légionnaire et « Gueule Cassée », signe le Livre d'or.



Le général Raymond Lorho porte la main du capitaine Danjou.

A MOUSSY

Ce deuxième trimestre a été un enchaînement d'événements, plus de soixante manifestations ont été organisées.

Sans tomber dans le répétitif et dans le désordre, citons les anniversaires, les anniversaires de mariage, repas de baptême, assemblées générales, repas à thèmes, repas familiaux, passations de pouvoir des Rotary, et bien d'autres, qui font partie du quotidien de notre Domaine.

Cette période de l'année est aussi propice aux séminaires.

Nous retrouvons cette clientèle désormais fidèle et récurrente, qui trouve au Domaine de Moussy des conditions de travail exceptionnelles, accueil de qualité, salles hyper équipées, cadre naturel, restauration et hôtellerie de très bon standing. (TTI, les CIF, Caterpillar,

Air France, SFETD « infirmières, médecins et psychologue », les divers corps d'armée, la gendarmerie, en sont quelques exemples assidus.

Je n'oublierai pas les commémorations, qui nous permettent de rassembler nos membres, les anciens combattants et l'ensemble des édiles municipaux des communes avoisinantes.

Pour la première fois nous avons

*Séminaire de
l'AG2R ISICA
Flandre Maritime.*



La famille Dutat au complet.





Stage des infirmières du Centre de Douleur SFETD.

organisé le séminaire de l'INSERM (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale) dont le programme comprenait 5 présentations sur des projets de recherche, 4 présentations de doctorant, les contours actuel et futur de l'environnement de la recherche, et pour terminer le projet scientifique de la future unité. Quelques jours avant notre Assemblée Générale, nous avons organisé pour 150 personnes, le départ en mutation dans le Sud... du département !, du Lieutenant Rivier, responsable de la Gendarmerie de Dammartin en Goële. Nous tenons à le remercier pour sa présence régulière, pour la sécurité et pour les organisations des rencontres au Domaine. Les équipes du Domaine et de notre prestataire Avenance ont œuvré, et je les en remercie, à la bonne organisation et au bon déroulement de l'Assemblée Générale des « Gueules Cassées ». Des repas à thèmes vont être organisés au cours des prochains mois, afin de vous inciter à venir nous rejoindre, dans ce fabuleux Domaine qui vous est ouvert même au moment d'événements privés.

« Notre meilleure publicité c'est vous ». Notre brochure « Plaisir d'être ensemble » est à votre disposition, contactez-nous :
 Domaine des « Gueules Cassées » de Moussy
 tél. : 01 60 03 60 03
 mail : plelong@gueules-cassees.asso.fr.

Dominique & Patricia LELONG



Le lieutenant Rivier entouré des édiles municipaux.



A U C O U D O N

Dernière ligne droite avant la saison estivale, ce deuxième trimestre de l'année 2011 a été riche en évènements ! En voici le compte-rendu, en images.



Il a débuté sous le signe du recueillement et de du souvenir, par la traditionnelle cérémonie du 8 mai, au cours de laquelle pas moins de 5 gerbes ont été déposées devant la stèle du Colonel Picot.



Notre adorable et discret résident Monsieur Roger N'Guyen a (enfin) été décoré de la Légion d'honneur le 25 juin. Monsieur Paganelli, très ému, lui a remis la croix bien méritée en présence de nombre de ses amis des enfants de troupe. Résidents, séjournants et personnels se sont massés autour de lui afin de le féliciter...

La remise des diplômes de la Préparation Militaire de la Marine, accompagnée par le célèbre Bagad CIN de Saint-Mandrier.





57 jeunes marins ont ainsi reçu des mains de Christiane Hummel, du Capitaine de Corvette Gorriez, Jacques Couture, Olivier Roussel et bien sûr notre Lucien Humblot, le diplômé



L'Ecole du Trésor promo 53 nous a fait l'honneur de choisir notre Domaine pour leur semaine de retrouvailles annuelle, agrémentée de quelques visites d'ordre gustative...



...et festive !





Une équipe de Futsal est née au Coudon afin d'apporter sa contribution « musculaire » à la recherche contre le cancer, organisé par l'association de jeunes Rotariens : ROTARACT. Ils n'ont pas ménagé leurs efforts mais n'ont pu arriver... qu'avant dernier ! Ils sont par contre les premiers dans le cœur du Domaine !!



Résidents & séjournants se sont retrouvés sous la douceur de la terrasse des platanes pour une plancha musicale le jour de la fête de la musique... l'humeur était aussi bleue que le ciel...



Et les genoux pas trop rouillés !



*La paëlla du
14 juillet et du
15 août n'aura plus
jamais la même
saveur....
Didier, notre
cuisinier, nous
a quitté brutalement
le 17 juin...*

*Nous ne pouvions
terminer ce petit
extrait de notre vie
au Coudon sans
avoir une pensée
émue pour notre
Lucette, figure de la
saison estivale ...,
Nous lui dédions
celle de 2011....*



DANS LES RÉGIONS

PAU

9 OCTOBRE

C'est sous un beau soleil d'été indien que c'est déroulé la réunion annuelle des « Gueules Cassées » d'Aquitaine Landes – Pyrénées Atlantiques le samedi 9 octobre 2010, au Palais Beaumont à Pau.

Présidée par Alain Marais et notre Directeur Général Olivier Roussel, la réunion débutait par un moment de recueillement pour tous nos disparus. Très denses, les exposés nous permettaient de faire le bilan de notre année tant du point de vue local que national.

Monsieur Jean-François Verges, Directeur de l'ONAC représentant le préfet, nous faisait l'honneur de sa présence, ainsi qu'Auguste Cazalet Sénateur des PA et Monsieur Laclau Lacrou, adjoint au Maire de Pau. En fin de séance Alain Marais leur a offert le livre « Français libre... à en mourir » (les carnets de guerre de Jacques Bardet).

Pendant ce temps les épouses visitaient la ville médiévale de Lescar et sa magnifique cathédrale.

Pascale Maillot a clos notre belle journée en interprétant l'hymne national de façon remarquable, entraînant l'ensemble des convives.

Journée très riche d'échange entre les membres et les personnes du siège.

ARCACHON

2 AVRIL

La traditionnelle réunion régionale de l'Aquitaine-nord s'est tenue le samedi 2 avril 2011 dans les espaces Novotel au cœur de la jolie ville d'Arcachon, en présence de notre Président, Henri Denys de Bonnaventure et du Directeur général, Olivier Roussel.

Accueillant 70 personnes, cette réunion s'est déroulée dans une ambiance conviviale et de bonne camaraderie.

Notre Président nous a informé des actualités et des orientations prises par le conseil d'administration. Les propositions formulées par le Groupe Avenir, qui seront développées à l'occasion de l'assemblée générale au mois de juin, ont été précisées à l'ensemble des participants.

Un drapeau flambant neuf, arborant notre nouveau logo, a été remis à notre porte-drapeau Jean-Claude Dourne par notre Président afin de remplacer l'ancien particulièrement vétuste.

Nos épouses ont apprécié une balade en bateau sur le bassin d'Arcachon, autour de l'île aux oiseaux, avec les commentaires avertis d'un guide local sous un ciel fort heureusement bien agréable.

QUELQUES SOUVENIRS PHOTOGRAPHIQUES DE CES REUNIONS



Arcachon



Pau

LILLE

3 AVRIL

L'Assemblée régionale annuelle des « Gueules Cassées » et du Comité d'Entente des Grands Invalides de Guerre du Nord-Pas-de-Calais, s'est tenue le dimanche 3 avril 2011 à l'Hôtel Ibis.

Cette réunion était présidée par Alain Marais, trésorier de l'Union, accompagné de Patrice Rézeau, directeur adjoint chargé de la vie associative.

En ouvrant la séance Christian Grémont délégué souhaitait la bienvenue à toute l'assistance et faisait un rapide bilan de l'année écoulée, en évoquant les disparus de la région Nord-Pas-de-Calais, et remerciait de leur présence, son porte drapeau, André Neirinck, Madame Monique Dutat, Anselme Vilmont, délégué de l'UBFT de la région Picardie, Monsieur Paul Lamouret, président Honoraire des Mutilés des Yeux, Monsieur Gérard Dusséaux, président des Amputés de Guerre du Nord-Pas-de-Calais, Bernard Lassalle, trésorier et porte drapeau des Amputés de Guerre du Nord-Pas-de-Calais.

A 9h45, la réunion débutait sous la présidence d'Alain Marais, et de Patrice Rézeau, pour une présentation des différentes missions et des activités à venir de l'Union.

A 11h30 se tenait la réunion plénière des associations du Comité d'Entente des

GIG, sous la présidence d'Alain Marais, en présence de Monsieur Philippe Munier, directeur de l'ONAC, qui nous faisait l'honneur et l'amitié de sa présence.

Un agréable repas, très apprécié clôturait cette journée à l'Hôtel Ibis, regroupant une cinquantaine de participants

Avant de se séparer, tous promettaient de se retrouver le 15 avril 2012.

NICE

9 AVRIL

La Réunion Régionale des « Gueules Cassées » des Alpes-Maritimes et des Alpes de Haute Provence s'est tenue le samedi 9 avril 2011, à Saint-Antoine-Ginestière, situé sur les hauteurs de Nice, sous la présidence d'Alain Marais, Administrateur et Trésorier, assisté d'Olivier Roussel, Directeur Général.

Cette agréable journée de retrouvailles débuta par une messe du souvenir en l'honneur des camarades décédés au cours de l'année écoulée. Le Père Sammut absent pour des raisons de santé fut remplacé par le Père Dubray qui célébra un office religieux tout emprunt de ferveur et de recueillement. Après une photo de groupe, sur le parvis de l'église, le cortège se dirigea vers le Monument aux Morts. Deux gerbes étaient ensuite déposées : la première, était déposée au nom de l'UBFT par Alain Marais et Alain Bouhier, la seconde était déposée pour la ville de Nice par Monsieur François Rabut, Conseiller Municipal Délégué aux

QUELQUES SOUVENIRS PHOTOGRAPHIQUES DE CES REUNIONS



Nice



Micheline Broux
et Alain Bouhier.



Anciens Combattants et représentant Monsieur Christian Estrosi Maire de Nice, assisté de Monsieur Robert Picot petit-fils de notre fondateur.

Monsieur François Rabut nous fait l'honneur d'être chaque année présent à nos côtés pendant toute cette journée en qualité de Conseiller Municipal, mais également en tant que « Gueule Cassée ».

Cette année, il a contribué à apporter une dimension plus solennelle, tant à la messe qu'à la cérémonie au Monument aux Morts, en mettant à notre disposition un tambour et deux clairons. Ce fut vraiment une très belle cérémonie, pleine d'émotion.

La réunion débuta par un moment de recueillement en mémoire de nos Fondateurs.

Une présentation des différentes missions accomplies par l'Union au cours de l'année fut ensuite détaillée par Alain Marais et Olivier Roussel. Ces informations furent suivies d'explications sur le travail accompli par le groupe « Avenir » ainsi que sur les modifications des statuts de l'Union et de la Fondation qui seront proposées lors de l'Assemblée Générale du mois de juin de cette année.

Le travail de la Fondation ne fut pas oublié et son action a été expliquée à tous les membres.

Nous avons pu compter sur la présence de Micheline Broux, membre d'honneur, de Robert Picot, petit-fils du Colonel Picot et de Mme Papalia, responsable PACA de l'association Equinoxe.

A la fin de la réunion, l'ensemble des participants gagnèrent la terrasse du restaurant « Chez Simon » où un apéritif les attendait.

Comme chaque année, le personnel du restaurant mis un point d'honneur à ne pas oublier de mettre en fond musical le CD des chansons des « Gueules Cassées ». Ce fut l'occasion pour ceux qui ne purent participer à la sortie du mois janvier organisée à l'occasion des vœux de notre Président au Coudon, de se retrouver et de partager un moment agréable sous un magnifique soleil.

Les ramassages mis en place depuis 3 ans prouvent d'année en année la nécessité d'apporter aux membres les plus âgés ou les plus isolés, une facilité de déplacement pour assister à la réunion régionale. En effet, l'organisation de ces ramassages repose sur une équipe composée de jeunes « Gueules Cassées », mais également de Policiers qui contribuent ainsi à maintenir ce lien entre les différentes générations de combattants.

Mme Papalia apporta également sa participation à cette organisation.

Ces ramassages qui se sont déroulés dans la bonne humeur ont permis un rapprochement entre tous.

Tout ayant malheureusement une fin, cette journée se termina tardivement, par le souhait émis par tous de se retrouver plus nombreux l'année prochaine.

PERROS-GUIREC

16 AVRIL

La réunion régionale annuelle des « Gueules Cassées » de Bretagne et Pays de Loire s'est déroulée le 16 avril 2011 à Perros-Guirec sous la présidence de Henri Denys de Bonnaventure, président de l'UBFT, il était accompagné du Général Hubert Chauchart du Mottay, président de la fondation des « Gueules Cassées », Alain Marais, trésorier de l'Union et Olivier Roussel, directeur général.

En ouvrant la séance, Tadj Charef, délégué, remerciait vivement les adhérents présents et regrettait l'absence de ceux pour qui les déplacements devenant difficiles, n'ont pu être parmi nous.

Il brossait ensuite un rapide panorama de l'activité de sa délégation en soulignant la disponibilité des porte-drapeaux.

Le président Henri Denys de Bonnaventure demanda d'observer une minute de silence en hommage aux disparus depuis la dernière réunion, en particulier à notre ami André Frances, porte-drapeau de Rennes, décédé le 23 mars 2011.

Le président présenta ensuite le Groupe Avenir constitué des administrateurs de l'UBFT et de la Fondation et les orientations à envisager pour l'avenir.

Le verre de l'amitié, suivi d'un repas convivial servi au Grand Hôtel de Perros-Guirec clôturait cette journée très sympathique et ensoleillée.

Perros-Guirec



anecdotes souvenirs

Enfant de troupe de Montreuil-sur-mer, Lucien Guilloz s'engage à 17 ans en 1914 pour la durée de la guerre.

Voici le récit de sa blessure à la tête en 1915 au cours des combats d'Argonne. Après la guerre 1914/1918, qu'il termina avec le grade de Sous-lieutenant, Lucien Guilloz poursuivit sa carrière militaire jusqu'en 1946. Adhérent aux «Gueules Cassées» N°6460, le lieutenant-colonel Guilloz est décédé en 1982.

Blessure à la tête du Sergent Guilloz, le 13 juillet 1915 en forêt d'Argonne

Mon régiment, le 4^e régiment d'infanterie a relevé dans la nuit du 6 au 7 juillet 1915 le 82^e régiment d'infanterie sur ses positions à la cote 263 en forêt d'Argonne à l'est de la Grande Chevauchée. Je commande une demi-section de la 12^e compagnie du 3^e bataillon. La section doit, en cas d'attaque, occuper une tranchée de doublement. En attendant, nous occupons des abris en construction dans le boyau qui conduit de la première ligne vers le ravin de Cheppe, à l'ouest du réduit de 263.

Le général Sarrail commande alors la 3^e Armée qui s'étend de Verdun jusqu'en Champagne. Il a prévu dans ce secteur une attaque pour le 14 juillet

1915. A cet effet, nous avons déjà placé des petites échelles dans les tranchées pour franchir plus aisément le parapet de la tranchée de départ.

Malheureusement, les allemands ont deviné notre intention et vont devancer notre offensive en lançant une attaque le 13 juillet 1915 sur toutes les lignes du front d'Argonne, de Bolante à La Fille Morte, jusqu'à la cote 263 incluse.

Depuis quelques jours déjà, nous sommes bombardés par intermittence par de nouveaux engins, des «Minen» que nous appelons «seaux à charbons». En éclatant avec un souffle puissant ils pro-

duisent une fumée noire et des dégâts considérables dans nos tranchées occasionnant des entonnoirs comparables à ceux produits par les obus allemands de 210. De plus, il est également signalé que les différents carrefours de l'arrière, vers la Haute Chevauchée reçoivent des obus autrichiens de 305 dont l'explosion engendre des entonnoirs de près de 6 mètres de diamètre.

Dans mon secteur, l'attaque allemande est précédée d'un bombardement intense de 3h du matin jusqu'à 7h30, bouleversant nos tranchées, les comblant à moitié, abattant des arbres centenaires non encore atteints par les tirs d'artillerie précédents. Les arrières des



*Hôpital militaire de Lyon,
le 30 août 1915.*



*Capitaine commandant la
11^e Cie du 3^e Bataillon du
2^e régiment de tirailleurs
marocains à Marrakech.*

premières lignes, les ravins de La Fille Morte, des Courtes Chaussées sont bombardés par des obus toxiques jusqu'à la Maison Forestière. Les gaz empêchent ainsi la montée des renforts.

A 7h30, les allemands attaquent. Cinq colonnes d'assauts sont orientées vers la 12^e compagnie, ma compagnie. Je fais prendre les emplacements de combat à ma demi-section et nous tirons sur les soldats allemands qui sortent de leurs tranchées et progressent vers nous. J'occupe à ce moment un petit monticule dominant un abri de mitrailleuses effondré sous les obus du bombardement préparatoire et, de cet emplacement relativement bien protégé et camouflé, nous faisons un tir nourri et efficace sur l'ennemi. Les 150 cartouches de la dotation individuelle sont

vite consommées. Nous récupérons celles des morts. Je me souviens avoir visé une dizaine d'allemands à moins de cinquante mètres, beaucoup ont dû être tués ou blessés par mes tirs. C'est alors que, repéré, c'est moi qui deviens leur cible. Je reçois une balle en pleine tête. Il doit être autour de 10h30.

La balle entre sous l'oreille droite vers l'articulation de la branche montante du maxillaire, traverse ma tête de part en part, coupe la lchette, abîme le voile du palais et ressort en dessous de l'oreille gauche. Le choc est terrible, je m'affaisse sur les genoux, je crois que ma tête a explosé, j'entends un bruit identique à celui que fait une bouteille de verre qui se brise contre un mur. Sous la violence de l'impact je ferme les yeux puis je n'en-

tends plus rien, le sang pisse par la bouche ainsi que par les orifices d'entrée et de sortie de la balle. Mon cœur bat à tout rompre, je me vide de mon sang, je suis mort.

Tiens ! C'est drôle, même mort, le cerveau fonctionne encore. En effet, je m'inquiète de la façon dont mes parents vont apprendre mon décès. Alors je me dis, puisque tu arrives à penser, tu dois être vivant. Alors, je me ressaisis. Avec mes doigts j'écarte mes paupières, je vois de nouveau, je me relève, je suis seul, il n'y a plus personne autour de moi. Les soldats de la section m'ayant vu tomber ont cru que j'étais mort et se sont repliés par le boyau en direction du ravin et du PC de la compagnie. Au bout de quelques minutes, je reprends mes esprits et quelques forces, je me déséquipe et, à mon tour, je prends la direction du PC. Pour y accéder, il me faut franchir un barrage constitué d'obstacles mis en travers de la tranchée. Des soldats français repliés à cet endroit me récupèrent. Le barrage franchi, je m'assois par terre, je suis exténué. Un caporal de ma section, présent à ce barrage, me fait un pansement sommaire et m'accompagne jusqu'à l'abri du PC de la compagnie.

D'autres blessés me rejoignent dans cet abri où nous passons la nuit. Je souffre, je n'ai

*Besançon,
8 mai 1953,
remise de la cravate
de commandeur
de la Légion d'Honneur.*

encore reçu aucun soin mais la blessure ne saigne presque plus. Le lendemain, 14 juillet 1915, je pars vers le réduit de la cote 263 en progressant à quatre pattes dans un boyau qui avait pu être dégagé durant la nuit. Le PC avait été encerclé durant toute la journée du 13 juillet, tout repli des blessés vers l'arrière était impossible. J'ai faim et soif, mais je ne peux m'alimenter, ma gorge abîmée ne laisse rien passer hormis des sanies et du sang.



Ayant réussi à rejoindre le réduit 263, je prends le boyau d'évacuation du ravin de Cheppe pour rejoindre le poste de secours du 1^{er} bataillon du 91^e régiment d'infanterie territorial qui tient le secteur des Merliers Rochamps. Après quelques soins sommaires et une remise en ordre de mon pansement, les brancardiers de ce régiment me conduisent à la Maison Forestière, via la ferme Rochamps, en évitant les ravins remplis de gaz. Depuis ce poste d'évacuation, je suis dirigé par auto sanitaire vers Les Islettes.

Je reste deux jours aux Islettes durant lesquels je

reçois quelques soins. J'arrive à boire un peu en utilisant un ustensile appelé pistolet. Des Islettes, le train sanitaire me conduit à Lyon où je suis soigné à l'Hôtel Dieu pour la gorge et ensuite à l'hôpital complémentaire n°19 pour la fracture du maxillaire.

Après six mois d'hospitalisation et un mois de convalescence passés chez mes parents à Romilly-sur-Seine, je regagne Lyon pour quelques soins complémentaires fin février 1916. A l'issue, je rejoins le dépôt de mon régiment. Le 1^{er} mars 1916, je suis à nouveau au front, toujours en forêt d'Argonne, avec le 4^e RI, à la côte 285.

D'après les renseignements fournis ultérieurement par le général Rouyer, auteur d'un ouvrage sur l'attaque du 13 juillet en forêt d'Argonne, mon bataillon a été attaqué par le groupement allemand « Von Mullenheim-Rechberg » du 4^e bataillon du 98^e RI et par le 5^e Chasseur Silésien.

Décorations :

- Commandeur de la Légion d'Honneur
- Croix de Guerre 1914-1918
4 citations.
- Croix de Guerre des TOE
4 citations.
- Croix de Guerre 1939-1945
1 citation.

aide aux personnes isolées : la téléassistance

Certains d'entre vous sont isolés ou craignent de ne pas être secourus en cas de problème (chute ou malaise).

Une formule de téléassistance existe.

Elle permet d'alerter une centrale en veille 24 heures sur 24, par l'intermédiaire d'un "bip" que l'on porte sur soi.

La centrale qui reçoit l'appel apporte une solution dans les plus brefs délais en prévenant les secours adaptés (médecins, pompiers, police, parents ou voisins).

L'Union prend totalement en charge les frais d'installation et l'abonnement mensuel.

Une caution est laissée à la charge du membre.

1 INSTALLER



2 ÉCOUTER



3 INTERVENIR



Questionnaire à retourner à M. Rézeau,
Union des Blessés de la Face et de la Tête, les "Gueules Cassées",
20, rue d'Aguesseau – 75008 Paris

NOM ET PRÉNOM :

MEMBRE ACTIF / ASSOCIÉ / VEUVE / N° :

ADRESSE COMPLÈTE :

.....

TÉLÉPHONE :

JE SUIS INTÉRESSÉ(E) PAR LA TÉLÉASSISTANCE OUI NON

JE BÉNÉFICIE DÉJÀ DE LA TÉLÉASSISTANCE

CELA ME COÛTE EUROS (..... FRANCS) PAR MOIS - CI-JOINT LA PHOTOCOPIE DE MON CONTRAT

La rédaction propose à ses lecteurs « Les Invalides », un ouvrage tout à fait exceptionnel et original, qui leur permettra de découvrir sous forme de bande dessinée, la petite et la grande histoire de l'Institution Nationale des Invalides.

Nos lecteurs pourront également découvrir un film, réalisé par l'ECPAD, intitulé « Ensemble, ils ont sauvé la France-1914-1918 », qui rend hommage à l'engagement des forces alliées dans le premier conflit mondial.

LES INVALIDES EN BANDE DESSINÉE

L'Hôtel des Invalides est l'un des plus prestigieux monuments de Paris. C'est dans son immense cour d'Honneur que les cérémonies les plus émouvantes et les hommages les plus grands ont été rendus par les Présidents des diverses Républiques.

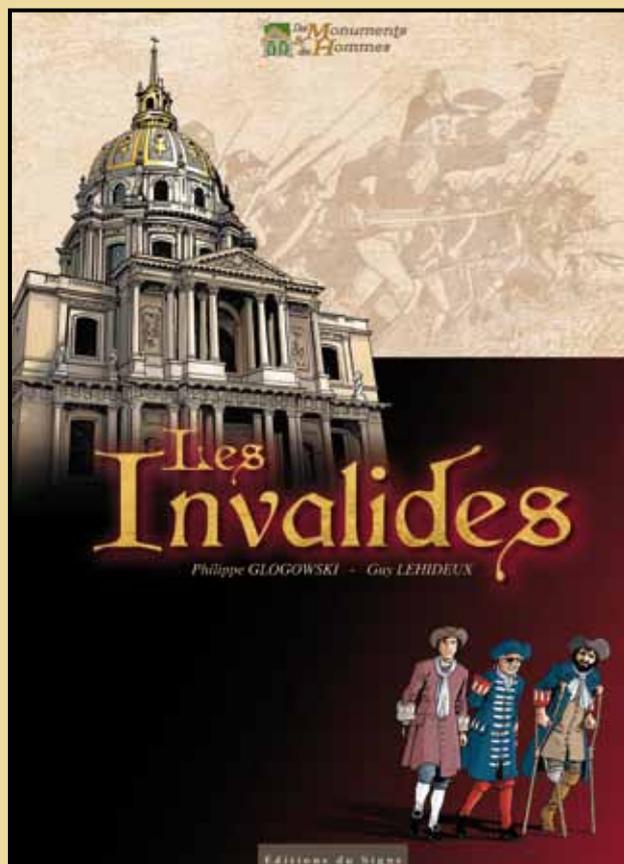
Mais bien peu de visiteurs et même de Français connaissent l'origine de ce monument, dont le dôme vient d'être récemment redoré.

Né de la volonté de Louis XIV et de son Secrétaire d'État à la Guerre Louvois de réaliser un bâtiment susceptible d'abriter les soldats invalides ou trop âgés pour servir, l'Hôtel des Invalides fut achevé en 1674. Confié à l'architecte Bruant, ce projet s'inscrit dans le courant charitable et social du XVII^e siècle et devint un exemple pour bien d'autres pays

européens. Il fut l'une des plus importantes réalisations de Louis XIV après Versailles.

Partis d'éléments connus mais également inédits, à travers de multiples anecdotes et témoignages de soldats, les Éditions du Signe nous proposent, avec cet album, une histoire des Invalides passionnante, servie par des dessins remarquables de précision et très vivants, que l'on doit aux talents conjoints de Guy Lehideux et de Philippe Glogowski.

Une histoire extraordinaire, riche en événements grandioses comme en anecdotes incroyables...



Prix public : 13,80 euros

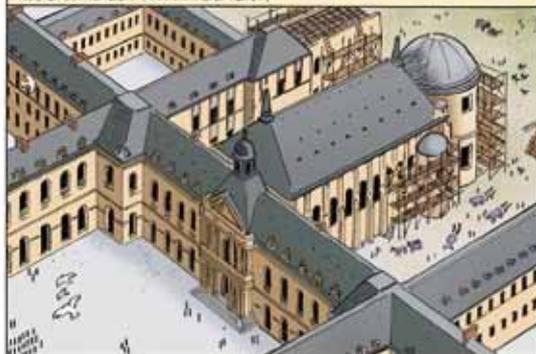
Parution : Juin 2011

Existe en version anglaise

Éditions du Signe



RAPIDE, LA CONSTRUCTION DE "L'ÉGLISE DES SOLDATS" SERA ACHÉVÉE EN 1678. "L'ÉGLISE ROYALE" S'ÉLÈVERA BIEN PLUS TARD DANS SON PROLONGEMENT.



REGARDEZ, MES ENFANTS: VOTRE ÉGLISE NOUS POURRONS BIENTÔT Y CÉLÉBRER LE CULTE DIVIN.



(1) APPELÉE AUJOURD'HUI CATHÉDRALE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, SIÈGE DU DIOCÈSE DES ARMÉES.

LA PAIX DE NIMÈGUE, SIGNÉE EN 1678, MET UN TERME À LA GUERRE CONTRE LA HOLLANDE. UNE PÉRIODE DE PAIX VA PERMETTRE À LOUVVOIS DE SE CONSACRER, AVEC SA FOUQUE HABITUELLE À L'AUDACIEUSE ENTREPRISE.



MESSIEURS, LE ROI A APPRIS LES PLANS (2) ET LA MAQUETTE DU DÔME. QUANT AUX ENTREPRENEURS, JE RENOUVELLE AVEC CONFIANCE À MONSIEUR SWON PIÉRIULT QUI COLLABORERA AVEC MONSIEUR HERDWIN, FRÈRE DE NOTRE TALENTEUX ARCHITECTE. SA MAÎSTRISSE COMPTE SUR VOUS.



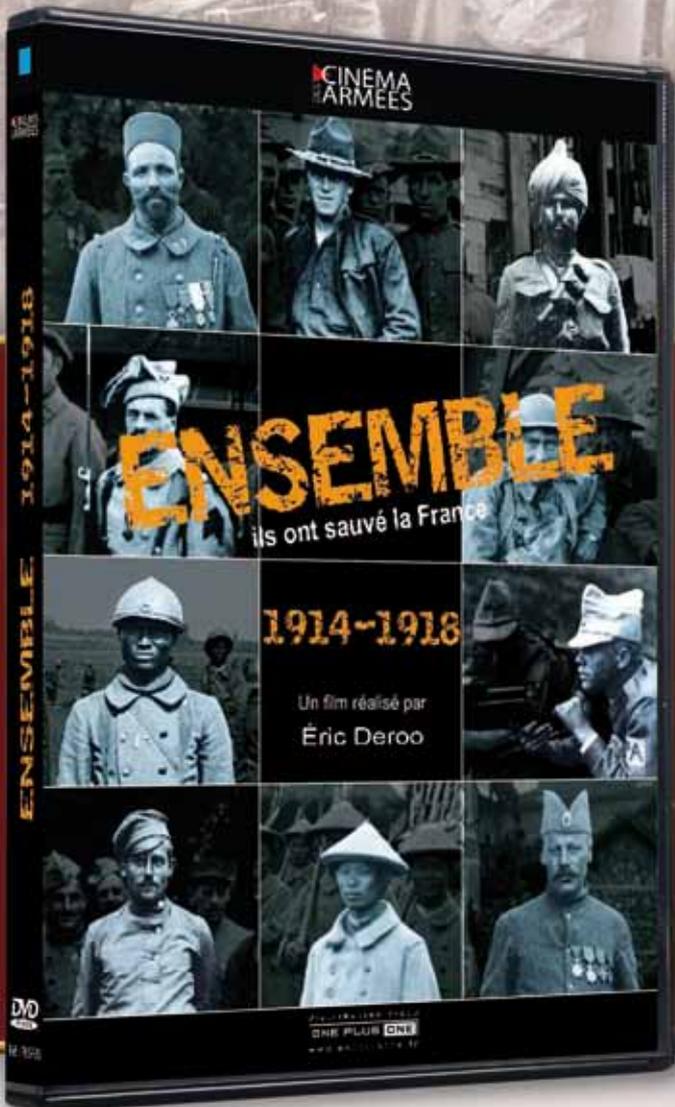
(2) INSPIRÉS D'UN PROJET DE FRANÇOIS MANSART POUR LA CHAPELLE DES BOURGEOIS DE LA BASILIQUE SAINT-DENIS.

CE SANCTUAIRE GRANDIOSÉ QUI OULAINA À 107 M DE HAUTEUR SERA BÂTI DE 1678 À 1706 MAIS NE SERA VÉRITABLEMENT TERMINÉ QU'EN 1755.



LOUVVOIS, DÉCRÉTE EN 1684 N'EN VERDRA PAS L'ACHÈVEMENT. LES MEILLEURS ARTISTES, PEINTRES ET SCULPTEURS DU CHÂTEAU DE VERSAILLES PARTICIPERONT À SA DÉCORATION.

AVEC LE CHÂTEAU DE VERSAILLES, "L'ÉGLISE DU DÔME" EST CONSIDÉRÉE COMME L'UNE DES PLUS BELLES RÉALISATIONS ARCHITECTURALES DU SIÈCLE DE LOUISXIV.



ENSEMBLE ILS ONT SAUVÉ LA FRANCE

LA GRANDE GUERRE AU-DELÀ DES FRONTIÈRES

ecpa ▶ d
BOUTIQUE

BON DE COMMANDE (à découper ou à recopier)

À renvoyer, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : l'agent comptable de l'ECPAD
ECPAD • Pôle commercial, département ventes - 2 à 8, route du Fort - 94205 Ivry-sur-Seine Cedex
Tél. : 01 49 60 59 61 - Fax : 01 49 60 52 40 - ventes-archives@ecpad.fr - www.boutique.ecpad.fr

* Frais d'expédition offerts pour la France métropolitaine ; autres destinations, nous consulter.
Conditions générales de vente disponibles sur www.ecpad.fr.

GC 07/11

M^{me}, M^{lle}, M _____ Prénom _____
N°, rue _____ Ville _____ Code postal _____
Tél. _____ E-mail _____

Date : _____
Signature : _____

COMMANDER PAR INTERNET : www.boutique.ecpad.fr

Désignation de l'article	Prix unitaire TTC	Quantité	Montant TTC
Ensemble, ils ont sauvé la France	14,90 €		
Total à payer			



notre grande famille

nos joies

mariages

Ont fêté leurs Noces d'Or :

Gayon Serge & Claudine, A. 44557,

25640 Rougemontot

Houssou Blaise & Christine, A. 70190,

25700 Valentigney

Zahm Joseph & Gerda, A. 41678,

57530 Maizery

Ont fêté leurs Noces d'Orchidée :

Aeschbacher René & Michelle, A. 44938,

25170 Jallerange

Bieber Gérard & Hélène, A. 41134,

57920 Yutz

Jolly Albert & Yvonne, A. 44727,

25000 Besançon

Têtu Guy & Eliane, A. 45423,

25000 Besançon

Venne Michel & Odette, A. 44827,

39110 Salins-les-Bains

Ont fêté leurs Noces de Diamant :

Pierret Jean & Lucette, A. 45362,

57510 Remering-les-Puttelage

Nos félicitations ainsi que nos vœux de bonheur les accompagnent.

nos espérances

naissances

Nous sommes heureux de vous faire part de nombreuses naissances :

Enfant de Camarade :

Krummenacker Olivier, Ass. 80792,

Naissance d'**Ophélie**, 55300 Saint-Mihiel

Arrière petit-enfant de Camarades :

Antigny Jacques, A. 39654,

Naissance de **Félix**, 86280 Saint-Benoit

Nous adressons nos vœux de santé aux heureuses mamans et aux bébés, ainsi que nos félicitations aux parents, grands-parents et arrière grands-parents.

notre fierté

décorations

Ont été promu au grade de Commandeur de la Légion d'honneur :

Cantat Guy, A. 43663, 33310 Lormont

Louison Cyrille, Ass. 80665, 98809 Mont-Dore

Marchione Marc, A. 44763,

71100 Chalon sur Saône

Signoroni Giacomo, A. 44806,

92130 Issy-les-Moulineaux

Vez Serge, A. 40587, 83330 Le Beausset

Ont été promu au grade d'Officier de la Légion d'honneur :

Abgrall Michel, A. 45629,

16700 Salles de Villefagnan



Nouveau centenaire d'un adhérent « Gueule Cassée »

En présence de sa famille et de ses amis à son domicile à Mérignac (Gironde), notre camarade Gueule Cassée Jean GUILLON a fêté son 100 anniversaire le mercredi 22 juin 2011.

Homme accueillant et attachant, Jean ne souhaitait pas de cérémonie. Cependant, il a fort bien apprécié cette réunion restreinte dépourvue de formalités.

C'est dans la simplicité mais avec beaucoup d'émotion qu'une petite

délégation de l'UBFT s'est présentée avec quelques bonnes surprises offertes par le Président et le Directeur Général de l'UBFT.

Le président de l'Union Départementale des Anciens Combattants lui a remis la médaille de vermeil de cette association.

Nous nous sommes promis de revenir chaque année saluer notre aimable doyen, d'autant que son plus grand plaisir est la visite de ses amis.

Bouthier Jacques, A. 44634, 34080 Montpellier
Charles René, A. 44869, 24700 Montpon Menesterol
Drean Jean, A. 42873, 11330 Felines Termenes
Huynh Ba Xuan, A. 44721, 35700 Rennes
Lindemann Raymond, A. 45008,
 26130 Saint-Paul 3 Châteaux
Maglia Jacques, A. 44758, 27200 Vernon
Meister Bernard, A. 41449, 33170 Gradignan
Nicolas Jacques, A. 44841, 56000 Vannes
Pregnon René, A. 44787, 06200 Nice
Sareiba Antoine, A. 44417, 75007 Paris
Schilardi William, A.44233, 75015 Paris
Sergent Pierre, A. 45573, 17000 La Rochelle
Touboul Gabriel, A. 44959, 06130 Grasse

*Ont été nommés au grade de Chevalier de la Légion
d'honneur :*

Barberteguy David, A. 45024, 64100 Bayonne
Clautrier Georges, A. 45394,
 03500 Saint-Ponçain sur Sioule
Deglaire Michel, A. 42368,
 08000 Charleville Mezieres
Guilhem Antoine, A. 40036, 11290 Montreal
Le Louer Jean, A. 44744, 56260 Larmor-Plage
Martin Roger, A. 45035, 20214 Montegrosso
Moncassin André, A. 43625, 32140 Masseube
Morin Joseph, A. 43534, 50500 St-Hilaire Petitville

Nguyen Van Truong Roger, A. 45306,
 83163 La Valette du Var Cedex

Pompa Don Jacques, A. 45415,
 20137 Porto Vecchio

Rebujent Henri, A. 45197, 64240 Urt

Vigouroux Jean-Paul, A. 44531,
 63390 Chateauneuf-les-Bains

Ont reçu la Médaille Militaire :

Deleane Marcel, A. 44487,
 22700 Perros Guirec

Simon Robert, A. 41778, 93160 Noisy-le-Grand

*A été élevé à la dignité de Grand' Croix de l'Ordre
National du Mérite :*

Salvan Jean, A. 41377, 81500 Fiac

Ont été élevés à la dignité de Grand-Officier de l'Ordre National du Mérite :

Bonnet Jean-Louis, A. 44261,

92100 Boulogne-Billancourt

Gusic Salih, A. 44715, 92400 Courbevoie

A été promu au grade de Commandeur de l'Ordre National du Mérite :

Zarzi Bachir, A. 43840, 66100 Perpignan

A été promu au grade d'Officier de l'Ordre National du Mérite :

Pommier Maurice, A. 41618, 45770 Saran

Ont été nommés au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite :

Bultey Jean, Ass. 80610, 63440 Saint-Pardoux

Koulal Mohamed, A. 70251, 67000 Strasbourg

Normant Henri, A. 70421, 64290 Gan

Réty Hélène, A. 41623, 71850 Charnay-les-Macon

Thevenard Gilles, A. 45411, 01440 Viriat

Nous sommes heureux de leur renouveler nos très vives et très sincères félicitations.

nos peines

décès

Nous avons à déplorer le décès de nos Camarades :

Bernardini François, A. 44552, 20090 Ajaccio

Bosch Eugène, A. 70143, 68124 Logelbach

Chateauneuf René, A. 41551,

11330 Felines Termenes

Cordoliani Venence, A. 39951, 20600 Bastia

Corsin Jean, A. 69888, 21600 Longvic

Delacour Pierre, A. 44880, 25150 Vermondans

Dubois Jeanne, A. 40946, 95340 Persan

Dupouy Jacques, A. 44406, 40100 Dax

Fondard André, A. 69858, 69009 Lyon

Guere Christian, A. 44102,

24220 Saint-Vincent de Cosse

Jonca Gilbert, A. 69990, 66000 Perpignan

Khieil Adam, A. 44734,

22160 Callac de Bretagne

Le Du Louis, A. 40656, 94400 Vitry-sur-Seine

Le Gall Pierre, A. 43926, 29200 Brest

Le Guen Yves, A. 44838,

22410 Saint-Quay Portrieux

Lemius Eugène, A. 45286,

57410 Rorhbach-les-Bitche

Malfondet René, Ass. 80768, 21200 Beaune

Mamour Marcel, A. 42779,

86100 Chatellerault

Pederencino Fernand, A. 42127,

66480 Maureillas-Las-Illas

Pellodi Daniel, A. 70153,

31180 Saint-Genies Bellevue

Piacentini Euro, A. 40541,
77340 Pontault Combault
Regnault Wilfrid, A. 42656, 78300 Poissy
Riquet Gustave, A. 44299, 54250 Champigneulles
Romain René, A. 43746, 90200 Lepuis Gy
Thuet Joseph, A. 43624, 33560 Sainte-Eulalie
Vigner André, A. 44845, 35190 Quebriac
Vinson Daniel, A. 42295, 26000 Valence
Voisin Jean, A. 40582, 51170 Fismes
Woison Emile, A. 43789, 68500 Wuenheim

Nous avons appris le décès de Mesdames :

Ancel Ida, VA. 40299, 68720 Illfurth
Borsani Joséphine, VA. 41956,
13310 Saint-Martin de Crau
Brenon Marie, VA. 43406, 71110 Marcigny
Dagas Yvette, VA. 42792, 31500 Toulouse
Delvot Marie, VA. 43459, 57970 Yutz
Guillou Louise, VA. 40501, 22000 Saint-Brieuc
Martin Françoise, VA. 39925, 34530 Montagnac
Muller Agnes, VA. 39145, 57410 Siersthal
Piol Séverine, VA. 42808,
83163 La Valette du Var Cédex
Serre Gisèle, VA. 42421,
62153 Ablain Saint-Nazaire
Vaney Madeleine, VA. 69768, 06000 Nice
Zamagni Marguerite, VA. 39866,
L 4696 Lasauvage-Luxembourg

Ont perdu leur conjoint :

Cadoux Jean-Louis, A. 43701, 09120 Varilhes
Deloche Henri, A. 44276, 67210 Obernai
Deprez Jean, A. 44150,
51480 La Neuville-aux-Larris
Galmiche André, A. 44372, 70310 Corravillers
Hubert Adolphe, A. 44548, 20090 Ajaccio
Laurent Bernard, A. 44742,
33260 La Teste de Buch
Léonardi Giorgio, A. 70130, 33305 Lormont
Rouille Louis, Ass. 80211, 59530 Lire
Saras Albert, A. 41341, 65000 Tarbes
Thevenard Gilles, A. 45411, 01440 Viriat

*A chacune des familles éprouvées, l'Union renouvelle
ses condoléances et sa sympathie profondément attristée.*

NOUVEAU

Equinoxe et les « Gueules Cassées » mettent à la disposition de leurs membres un service de géolocalisation



Géoloc est une aide à la recherche des personnes désorientées (maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée.

C'est la liberté de se déplacer pour les malades et une solution efficace et rassurante pour les aidants.

NOS MISSIONS

- Permettre au malade de garder son autonomie et préserver son espace de liberté
- Prévenir et réduire les risques d'accidents liés à des situations de désorientation
- Permettre un répit pour les aidants en les accompagnant
- Respecter le choix de vie de la personne malade

Nos points forts

- L'installation du matériel et la réception de chaque alerte sont assurées par du personnel formé
- L'utilisation d'un matériel performant et adapté

COMMENT FONCTIONNE GÉOLOC ?

Deux situations possibles :

Réception d'une alerte

En cas d'alerte, 24h/24, 7jrs/7, le centre d'appel Equinoxe prend contact avec le ou les référents pour les informer et vérifier avec eux s'il est nécessaire d'intervenir.



Demande téléphonique

Le référent (établissement ou aidant), peut contacter le centre d'appel, 24h/24, 7jrs/7, s'il recherche l'abonné cette demande est sécurisée par code confidentiel.

Délégation I.D.F - Paris
Tél : 01 44 73 87 77

Bourgogne - Dijon (MUTADOM)
Tél : 03 80 76 81 62

Sud-Ouest - Mézières-sur-Issoire
Tél : 05 55 60 82 10

F.A.P - Lille
Tél : 03 20 88 00 70

Rhône-Alpes - Lyon
Tél : 04 72 33 93 21

Val de Loire
Dépend d'IDF

Champagne-Ardenne - Reims
Tél : 03 26 83 97 34

PACA - Grasse
Tél : 04 93 36 57 05

Bretagne - Pléneuf
Tél : 01 44 73 87 77

- Les tarifs :**
- **Frais d'installation et mise en service 25 € (Pris en charge par les « Gueules Cassées »)**
 - **Abonnement mensuel 59 € (comprenant l'ensemble du service) (Pris en charge par les « Gueules Cassées »)**
 - **Dépôt de garantie 50 € (restitué à la résiliation) (À régler par l'abonné)**



Questionnaire à retourner à M. Rézeau,
Union des Blessés de la Face et de la Tête, les "Gueules Cassées",
20, rue d'Aguesseau – 75008 Paris

NOM ET PRÉNOM :

MEMBRE ACTIF / ASSOCIÉ / VEUVE / N° :

ADRESSE COMPLÈTE :

TÉLÉPHONE :

JE SUIS INTÉRESSÉ(E) PAR GÉOLOC

OUI

NON

DANS VOS RÉGIONS, COMMENT JOINDRE LES SERVICES DE L'ONAC ?

EN RAISON DE L'IMPORTANT DU DOCUMENT,
CELUI-CI SERA PUBLIÉ EN DEUX PARTIES.
EN VOICI LA PREMIÈRE.

RÉGION RHÔNE-ALPES

Les ressortissants résidant dans la Région Rhône-Alpes dont les dossiers étaient jusqu'à ce jour traités par le service de Grenoble, doivent s'adresser à compter du 1^{er} février 2010 au service départemental de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre correspondant à leur département de résidence.

ISÈRE

› Service départemental de l'ONAC
26, rue du Colonel Dumont
38000 - GRENOBLE
Tél. : 04 76 46 10 33
Mel : sec.sd38@onacvg.fr

SAVOIE

› Service départemental de l'ONAC
8, place du Château
73000 - CHAMBERY
Tél. : 04 79 33 66 54
Mel : sec.sd73@onacvg.fr

HAUTE-SAVOIE

› Service départemental de l'ONAC
Cité administrative
7, Rue Dupanloup
74040 - ANNECY Cedex
Tél. : 04 50 88 43 93
Mel : sec.sd74@onacvg.fr

RÉGION CENTRE

Les ressortissants résidant dans la Région Centre dont les dossiers étaient jusqu'à ce jour traités par le service de Tours, doivent s'adresser à compter du 1^{er} février 2010 au service départemental de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre correspondant à leur département de résidence.

CHER

› Service départemental de l'ONAC
1, allée du Prado
18021 - BOURGES Cedex
Tél. : 02 48 24 04 33
Mel : sec.sd18@onacvg.fr

EURE-ET-LOIR

› Service départemental de l'ONAC
6, place des Epars
28000 - CHARTRES
Tél. : 02 37 21 54 25
Mel : sec.sd28@onacvg.fr

INDRE

› Service départemental de l'ONAC
Cité administrative bertrand
Boulevard George Sand - BP 511
36018 - CHATEAUROUX Cedex
Tél. : 02 54 53 81 10
Mel : sec.sd36@onacvg.fr

INDRE-ET-LOIRE

› Service départemental de l'ONAC
53, rue Lavoisier - BP 3313
37033 - TOURS Cedex 1
Tél. : 02 47 05 46 75
Mel : sec.sd37@onacvg.fr

LOIR-ET-CHER

› Service départemental de l'ONAC
4, rue du Limousin
41000 - BLOIS
Tél. : 02 54 56 00 65
Mel : sec.sd41@onacvg.fr

LOIRET

› Service départemental de l'ONAC
4, rue Marcel Proust
45000 - ORLEANS
Tél. : 02 38 53 36 12
Mel : sec.sd45@onacvg.fr

RÉGION LORRAINE

Les ressortissants résidant dans les Régions Lorraine et Champagne-Ardenne dont les dossiers étaient jusqu'à ce jour traités par le service de Nancy, doivent s'adresser à compter du 1^{er} février 2010 au service départemental de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre correspondant à leur département de résidence.

MEURTHE-ET-MOSELLE

› Service départemental de l'ONAC
CS 15232 - 67, rue Emile Bertin
54052 - NANCY Cedex
Tél. : 03 83 67 82 86
Mel : sec.sd54@onacvg.fr

MEUSE

› Service départemental de l'ONAC
Cité administrative
Avenue du 94^e RI - BP 70614
55013 - BAR-LE-DUC Cedex
Tél. : 03 29 77 39 45
Mel : sec.sd55@onacvg.fr

MOSELLE

› Service départemental de l'ONAC
Cité administrative
1, rue du Chanoine Collin - BP 51055
57036 - METZ Cedex
Tél. : 03 87 34 78 01
Mel : sec.sd57@onacvg.fr

VOSGES

› Service départemental de l'ONAC
17-19, rue Gambetta - BP 349
88009 - EPINAL Cedex
Tél. : 03 29 64 0075
Mel : sec.sd88@onacvg.fr

ARDENNES

› Service départemental de l'ONAC
Cité administrative
Esplanade du Palais de Justice - BP 833
08011 - CHARLEVILLE-MEZIERES Cedex
Tél. : 03 24 56 60 56
Mel : sec.sd08@onacvg.fr

AUBE

› Service départemental de l'ONAC
Immeuble Le Tertial
2, place du Vouldy
10000 - TROYES
Tél. : 03 25 73 19 57
Mel : sec.sd10@onacvg.fr

MARNE

› Service départemental de l'ONAC
6, quai Notre-Dame - BP 90069
51006 - CHALONS-EN-CHAMPAGNE Cedex
Tél. : 03 26 65 17 60
Mel : sec.sd51@onacvg.fr

HAUTE-MARNE

› Service départemental de l'ONAC
Cité administrative
89, rue Victoire de la Marne - BP 578
52012 - CHAUMONT Cedex
Tél. : 03 25 30 20 89
Mel : sec.sd52@onacvg.fr

RÉGION PAYS DE LA LOIRE

Les ressortissants résidant dans la Région Pays de la Loire dont les dossiers étaient jusqu'à ce jour traités par le service de Nantes, doivent s'adresser à compter du 1^{er} juin 2010 au service départemental de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre correspondant à leur département de résidence.

LOIRE-ATLANTIQUE

› Service départemental de l'ONAC
2, rue du Château de l'Eraudière
Immeuble Le Montana B - RDC
44300 - NANTES cedex 3
Tél. : 02 51 86 02 10
Mel : sec.sd44@onacvg.fr

MAINE-ET-LOIRE

› Service départemental de l'ONAC
Cité administrative - 15, bis rue Depetit-Thouars
49047 - ANGERS cedex 1
Tél. : 02 41 47 82 92
Mel : sec.sd49@onacvg.fr

MAYENNE

› Service départemental de l'ONAC
128, boulevard Jourdan - BP 3954
53032 - LAVAL cedex 9
Tél. : 02 43 49 39 84
Mel : sec.sd53@onacvg.fr

SARTHE

› Service départemental de l'ONAC
61, boulevard Robert Jarry
BP 27150
72007 - LE MANS cedex
Tél. : 02 43 24 96 00
Mel : sec.sd72@onacvg.fr

VENDÉE

› Service départemental de l'ONAC
Cité administrative Travot
Rue du 93^e R.I - BP 797
85020 - LA ROCHE SUR YON cedex
Tél. : 02 51 37 00 52
Mel : sec.sd85@onacvg.fr

RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Les ressortissants résidant dans la Région Midi-Pyrénées dont les dossiers étaient jusqu'à ce jour traités par le service de Toulouse, doivent s'adresser à compter du 1^{er} août 2010 au service départemental de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre correspondant à leur département de résidence.

ARIÈGE

› Service départemental de l'ONAC
5, cours Gabriel Fauré - BP 60061
09008 - FOIX cedex
Tél. : 05 61 65 00 23
Mel : sec.sd09@onacvg.fr

AVEYRON

› Service départemental de l'ONAC
Résidence «le Paradis»
1 bis boulevard Falugergues
BP 118
12001 - RODEZ cedex
Tél. : 05 65 68 41 96
Mel : sec.sd12@onacvg.fr

HAUTE GARONNE

› Service départemental de l'ONAC
Cité administrative
Rue de la Cité Administrative
31074 - TOULOUSE cedex
Tél. : 05 67 69 38 00
Mel : sec.sd31@onacvg.fr

GERS

› Service départemental de l'ONAC
29, chemin de Baron
Bât. B - BP 368
32008 - AUCH cedex
Tél. : 05 62 05 01 32
Mel : sec.sd32@onacvg.fr

LOT

› Service départemental de l'ONAC
Caserne Bessières
Rue de la Barre
46000 - CAHORS
Tél. : 05 65 23 34 00
Mel : sec.sd46@onacvg.fr

HAUTES-PYRÉNÉES

› Service départemental de l'ONAC
Rue des Ursulines
BP 21702
65017 - TARBES cedex 9
Tél. : 05 62 56 64 90
Mel : sec.sd65@onacvg.fr

TARN

› Service départemental de l'ONAC
26, place Jean Jaurès
81000 - ALBI
Tél. : 05 63 54 03 85
Mel : sec.sd81@onacvg.fr

TARN ET GARONNE

› Service départemental de l'ONAC
Résidence Marcel Pagnol
16, rue Louis Jovet
82000 - MONTAUBAN
Tél. : 05 63 63 14 18
Mel : sec.sd82@onacvg.fr

RÉGION ILE-DE-FRANCE

Les ressortissants résidant dans la Région Ile-de-France dont les dossiers étaient jusqu'à ce jour traités par le service de Val-de-Fontenay, doivent s'adresser à compter du 1^{er} juillet 2010 au service départemental de proximité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre correspondant à leur département de résidence.

PARIS

› Service départemental de l'ONAC
295, Rue Saint-Jacques
75240 - PARIS cedex 05
Tél. : 01 44 41 47 88
Mel : sec.sd75@onacvg.fr

SEINE-ET-MARNE

› Service départemental de l'ONAC
Cité Administrative Tour C
Pré Chamblain
77011 - MELUN cedex
Tél. : 01 64 39 14 18
Mel : sec.sd77@onacvg.fr

YVELINES

› Service départemental de l'ONAC
1, Rue de l'Anjou
Référence postale 1108
78011 - VERSAILLES cedex
Tél. : 01 39 50 15 02
Mel : sec.sd78@onacvg.fr

ESSONNE

› Service départemental de l'ONAC
Immeuble Aguado
93, boulevard Decauville
91024 - ÉVRY cedex
Tél. : 01 60 79 25 11
Mel : sec.sd91@onacvg.fr

HAUTS-DE-SEINE

› Service départemental de l'ONAC
74, rue de Suresnes
92000 - NANTERRE
Tél. : 01 42 04 48 97
Mel : sec.sd92@onacvg.fr

SEINE-SAINT-DENIS

› Service départemental de l'ONAC
Immeuble l'Européen hall B 6^e étage
5 et 7 promenade Jean Rostand
93000 - BOBIGNY
Tél. : 01 48 96 98 78
Mel : sec.sd93@onacvg.fr

VAL-DE-MARNE

› Service départemental de l'ONAC
12, Rue du Porte-dîner
94000 - CRÉTEIL
Tél. : 01 43 39 71 23
Mel : sec.sd94@onacvg.fr

VAL-D'OISE

› Service départemental de l'ONAC
25, Avenue de la Constellation
BP 8368 - Cergy Saint Christophe
95805 - CERGY-PONTOISE cedex
Tél. : 01 30 31 14 00
Mel : sec.sd95@onacvg.fr

RENSEIGNEMENTS

Nos prochaines réunions régionales en 2011

LA ROCHELLE	vendredi 2 septembre
ST-JEAN-DE-LUZ	samedi 17 septembre
BASTIA	samedi 24 septembre
SAINT-LÔ	vendredi 7 octobre
METZ	jeudi 13 octobre
CARCASSONNE	jeudi 13 octobre
BESANCON	samedi 15 octobre
REIMS	vendredi 21 octobre
CHAMALIÈRES	samedi 22 octobre

CADENCEMENT PRÉVU DES FERMETURES DES SERVICES DE LA DSPRS EN 2010 ET 2011

2010				
JANVIER Pour mémoire (transfert INI)	MARS	MAI	JUILLET	SEPTEMBRE
<ul style="list-style-type: none"> • CERAH 	<ul style="list-style-type: none"> • Grenoble* • Nancy* • Tours 	<ul style="list-style-type: none"> • Clermont-Ferrand • Montpellier • Rouen 	<ul style="list-style-type: none"> • Dijon • Nantes 	<ul style="list-style-type: none"> • Caen • Limoges • Strasbourg • Toulouse

2011			
JANVIER Pour mémoire (transfert ONAC)	JUILLET	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
<ul style="list-style-type: none"> • Alger • Casablanca • Tunis 	<ul style="list-style-type: none"> • Bordeaux • Lille • Lyon • Rennes 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajaccio • Marseille • Metz • Val de Fontenay 	<ul style="list-style-type: none"> • Château-Chinon** • Services de l'administration centrale

* Annexes des DIR (directions interrégionales) de Metz et Lyon

** SRRS : Service extérieur des ressortissants à l'étranger et non DIAC
(direction interdépartementale des anciens com

aides

accordées par l'union à ses membres

Rappelons que ces aides ne sont pas automatiques. Elles sont soumises à conditions de ressources. Nous devons secourir en priorité "Les plus faibles et les plus démunis" (Colonel PICOT).

1 DOTATION AU MARIAGE

Une dotation au mariage peut être accordée aux membres de l'Union qui se marient ou se remarient. Un certificat de mariage doit être fourni.

2 ALLOCATION DE NAISSANCE

Il peut être accordé une allocation forfaitaire à la naissance des enfants. Joindre à la demande un bulletin de naissance et une photocopie du livret de famille.

3 ALLOCATION MALADIE OU ACCIDENT

Une allocation mensuelle peut être accordée aux membres de l'Union, non bénéficiaires de l'article 18 (tierce personne), en situation d'arrêt de travail pour maladie ou accident.

Pour un couple, cette allocation est modulable en fonction des ressources. Elle peut être assortie d'une majoration spéciale par enfant à charge.

La demande doit être accompagnée :

- d'un certificat du médecin traitant mentionnant le diagnostic, le point de départ et la durée prévisible de l'affection ;
- d'un certificat de l'employeur précisant la rémunération du salarié ;
- d'une déclaration de ressource et du dernier avis d'imposition.

Sous réserve des conditions ci-dessus, l'allocation peut être versée à partir du 30^e jour d'arrêt de travail du membre.

Quand elle est demandée tardivement, elle est versée à partir de la date de la demande.

La durée du versement est limitée à un an, sauf cas exceptionnel à soumettre à l'examen du Bureau du conseil d'administration.

4 PARTICIPATION AUX FRAIS D'OBSÈQUES

Deux cas peuvent se produire :

- décès survenant dans un couple "Gueules Cassées" : une allocation assortie d'un supplément par enfant à charge peut être versée au conjoint survivant ayant supporté seul les frais d'obsèques ;
- décès du dernier vivant dans le couple "Gueules Cassées" : une allocation peut être servie à l'héritier qui a supporté seul les frais d'obsèques et qui se "porte fort" pour les cohéritiers.

Des justificatifs devront être fournis.

5 ALLOCATION AUX ORPHELINS

Une allocation journalière peut être accordée à chacun des enfants, âgés de moins de 16 ans, ou infirmes à charge, des membres décédés. Fournir le bulletin de décès du membre et le certificat de vie des enfants.

6 ETUDES, APPRENTISSAGE

Il peut être accordé une allocation aux membres et aux veuves de membres, en cas d'études poursuivies par leurs enfants ou de mise en apprentissage. Le Bureau décide en considération du cas d'espèce qui lui est présenté.

7 ASSISTANCE DEVANT LES TRIBUNAUX

L'assistance devant les juridictions de pensions peut être assurée à tous les membres de l'Union qui devront préalablement adresser au Siège un dossier complet. Notre conseil juridique se prononcera sur le bien-fondé de l'appel ou du pourvoi.

8 POURVOI AU CONSEIL D'ÉTAT

Une loi de 1936 ayant supprimé la gratuité du recours devant la Commission supérieure de cassation des pensions, l'Union peut prendre à sa charge les frais de recours des membres, après avis de notre conseil juridique sur l'opportunité du pourvoi.

Avant d'entreprendre un recours, les membres sont donc invités à prendre l'avis du Siège.

9 AIDES DIVERSES

En dehors des cas qui précèdent, des aides peuvent être accordées dont le montant et les conditions d'attribution sont fixés dans chaque cas d'espèce.

Des aides spéciales peuvent être accordées aux réfugiés et aux victimes de calamités.

10 PRÊTS D'HONNEUR

Des prêts d'honneur peuvent être accordés aux membres de l'Union. Ils sont servis à court terme. Ils doivent répondre à des soucis sérieux personnels ou de famille. En effet, l'Union n'a pas la possibilité de satisfaire des objectifs commerciaux.

11 MAISONS DE REPOS, CONVALESCENCE, EHPAD

Moussy : Domaine des "Gueules Cassées",
Rue du Colonel Picot,
77230 Moussy-le-Vieux.

Téléphone : 01 60 03 60 03.

(Le domaine de Moussy n'a plus d'activité maison de retraite)

Le Coudon : Domaine des "Gueules Cassées",
627, avenue du Colonel Picot, Le Coudon, BP 147,
83163 La Valette-du-Var cedex.

Téléphone : 04 94 61 93 00

12 CHAMBRES AU SIÈGE

Des chambres peuvent être mises à la disposition des membres de passage à Paris.

En raison de leur nombre limité, il est recommandé d'adresser les demandes de réservation au Siège au moins quinze jours à l'avance.



DEMANDE INDIVIDUELLE DE SOUTIEN À RETOURNER À VOTRE DÉLÉGUÉ RÉGIONAL

I Etat-civil

Nom, prénom :

N° de membre :

Adresse et Téléphone :

.....

Nombre d'enfants à charge et âge :

Profession avant la retraite

II Motif de la demande

.....

.....

.....

III Renseignements à fournir

A - Montant des Revenus		B - Patrimoine		
Montant total des salaires :		Résidence principale :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Montant total des retraites :		Résidence secondaire :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Revenus de Valeurs Mobilières :		Patrimoine locatif :	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Revenus Locatif :				
Pension Militaire d'Invalidité :				
Aide Sociale :				
Aide Personnalisée au Logement :				
Allocation Personnalisée d'Autonomie :				
	TOTAL			

IV Pièces à joindre justifiant la demande

Avis d'imposition - Dernier avis de virement de Pension militaire d'invalidité - Devis des travaux de restauration prothétique - Devis appareillage auditif - Devis achat équipement ou travaux ménager - Promesse de vente - Contrat de prêt - Autres

Signature du demandeur

V Avis du délégué régional

.....

.....

.....



TABLEAU DES PENSIONS ET ALLOCATIONS DES VICTIMES DE LA GUERRE

en euros, et avec le nombre de points correspondants à chacune d'elles

POURCENTAGES D'INVALIDITÉ	NOMBRE DE POINTS				MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION		
	Pension principale	Allocations des Grands Invalides N° 1,2,3,4,5,5 ^{bis} N° 6		Allocation du Statut	Nombre total de points	au 01/07/2010 Point à 13,81 €	au 01/10/2010 Point à 13,85 €
10 %	48				48	55,24	55,40
15 %	72				72	82,86	83,10
20 %	96				96	110,48	110,80
25 %	120				120	138,10	138,50
30 %	144				144	165,72	166,20
35 %	168				168	193,34	193,90
40 %	192				192	220,96	221,60
45 %	216				216	248,58	249,30
50 %	240				240	276,20	277,00
55 %	264				264	303,82	304,70
60 %	288				288	331,44	332,40
65 %	312				312	359,06	360,10
70 %	336				336	386,68	387,80
75 %	360				360	414,30	415,50
80 %	384				384	441,92	443,20
85 % Sans statut	361	128			489	562,76	564,39
85 % Avec statut	361	64		200	625	719,27	721,35
90 % Sans statut	368	154			522	600,74	602,48
90 % Avec statut	368	77		300	745	857,37	859,85
95 % Sans statut	370	204			574	660,58	662,49
95 % Avec statut	370	102		400	872	1 003,53	1 006,43
100 % Sans statut	372	256			628	722,72	724,82
100 % Avec statut	372	128		500	1000	1 150,83	1 154,17
100 % + 1°	388	540		211	1139	1 310,80	1 314,60
100 % + 2°	404	543		233	1180	1 357,98	1 361,92
100 % + 3°	420	546		255	1221	1 405,17	1 409,24
100 % + 4°	436	549		277	1262	1 452,35	1 456,56
100 % + 5°	452	552		299	1303	1 499,54	1 503,88
100 % + 6°	468	555		321	1344	1 546,72	1 551,20
100 % + 7°	484	558		343	1385	1 593,90	1 598,52
100 % + 8°	500	561		365	1426	1 641,09	1 645,84
100 % + 9°	516	564		387	1467	1 688,27	1 693,16
100 % + 10°	532	567		409	1508	1 735,46	1 740,48
et par degré	16	3		22	41	47,18	47,32
(art. 16) en plus							
100 % Art. 18		1373			2189	2 519,17	2 526,47
	465	1464		351	2280	2 623,90	2 631,50
100 % + 1°	485	1373	50	381	2289	2 634,26	2 641,89
		1464			2380	2 738,98	2 746,92
100 % + 2°	505	1373	100	391	2369	2 726,32	2 734,22
		1464			2460	2 831,05	2 839,25
100 % + 3°	525	1373	150	401	2449	2 818,39	2 826,55
		1464			2540	2 923,12	2 931,58
100 % + 4°	545	1373	200	411	2529	2 910,46	2 918,89
		1464			2620	3 015,18	3 023,92
100 % + 5°	565	1373	250	421	2609	3 002,52	3 011,22
		1464			2700	3 107,25	3 116,25
100 % + 6°	585	1373	300	431	2689	3 094,59	3 103,55
		1464			2780	3 199,32	3 208,58
100 % + 7°	605	1373	350	441	2769	3 186,66	3 195,89
		1464			2860	3 291,38	3 300,92
100 % + 8°	625	1373	400	451	2849	3 278,72	3 288,22
		1464			2940	3 383,45	3 393,25
100 % + 9°	645	1373	450	461	2929	3 370,79	3 380,55
		1464			3020	3 475,52	3 485,58
100 % + 10°	665	1373	500	471	3009	3 462,86	3 472,89
		1464			3100	3 567,58	3 577,92
et par degré (art.16) en plus	20		50	10	80	92,07	92,33
100 % + double Art. 18	1032	1464	1250	601,2	4347,2	4 979,89	4 994,31
+ Art. 16 et 9°							
100 % + double Art. 18	1064	1464	1250	601,2	4379,2	5 039,73	5 054,33
+ Art. 16 et 10°							
et par degré (art.16) en plus	32		50	10	92	105,88	106,18

* Le Chiffre le plus élevé concerne les aveugles, les paraplégiques et les amputés des deux membres.

N.B. – Dans la colonne Total n'est pas compris le montant de l'allocation n°8 de 676 points pour les aveugles, les amputés des deux mains ou des deux cuisses, et impotents totaux des deux membres bénéficiaires du statut, et fixée à 800 points pour ceux d'entre eux qui ne bénéficient pas du statut. Cette allocation est pour les autres impotents doubles ou amputés doubles, fixée à 476 points (avec le statut) et de 600 points (sans le statut).

ALLOCATIONS AUX GRANDS MUTILÉS

DÉSIGNATION	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE L'ALLOCATION	
		au 1/07/2010	au 1/10/2010
Amputés :			
Désarticulation tibio-tarsienne	80,3	92,41	92,68
Amput. de la jambe { avec ankyl.	235,2	270,68	271,46
Au-dessus du genou sans ankyl.	150,2	172,86	173,36
Désarticulation du genou.....	405,2	466,32	467,67
Amputation de la cuisse	556,5	640,44	642,29
Amputation sous-trochantér ..	641,1	737,80	739,94
Désarticulation de la hanche...	801,6	922,51	925,18
Désarticulation du poignet.....	160,5	184,71	185,24
Amput. de l'avant-bras { avec ankyl.	315,4	362,97	364,02
sans ankyl.	230,4	265,15	265,92
Désarticulation du coude	405,2	466,32	467,67
Amputation du bras.....	556,5	640,44	642,29
Amputation sous-tubéreuse	641,1	737,80	739,94
Désarticulation de l'épaule	801,6	922,51	925,18
Blessés crâniens (suivant la			
Fréquence des crises) :			
1 ^{re} catégorie.....	200,6	230,86	231,53
2 ^e catégorie.....	400,8	461,25	462,59
3 ^e catégorie.....	601,2	691,88	693,89
4 ^e catégorie.....	801,6	922,51	925,18
Aveugles.....	982	1 130,12	1 133,39

MAJORATION ENFANT INFIRME ET POUR ENFANT D'INVALIDE

Au-dessus de 85 % ou de veuve, ayant cessé d'ouvrir droit aux prestations familiales

DEGRÉ D'INVALIDITÉ	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA MAJORATION	
		au 1/07/2010	au 1/10/2010
85 %.....	65	74,80	75,02
90 %.....	77	88,61	88,87
95 %.....	85	97,82	98,10
100 % et veuves de guerre.....	92	105,88	106,18
Enfant infirme :			
Veuve ou orphelin	333	383,23	384,34

RETRAITE DU COMBATTANT

A.C. Guerre 14/18	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA MAJORATION	
		au 1/07/2010	au 1/10/2010
A.C. Guerre 39/45 et T.O.E. {	43	593,83	595,55
Autres catégories d'A.C. âgés de 65 ans. }			

NOTE IMPORTANTE. – Nous rappelons que pour une pension donnée, correspondant à un pourcentage fixe, le nombre de points porté sur le tableau reste invariable. Si le coût de la vie augmente, c'est la valeur du point qui suit l'augmentation ; mais le nombre de points reste toujours le même.

DÉCORATIONS

Montant annuel des traitements : médaille militaire : 4,57 € ; Légion d'honneur : Chevalier 6,10 € ; Officier 9,15 € ; Commandeur 12,20 € ; Grand Officier 24,39 € ; Grand-Croix 36,59 €.

A noter qu'en cas d'élévation de grade dans l'ordre de la Légion d'honneur au titre Grand Mutilé, le premier traitement ne subit pas d'augmentation.

PENSION DES VEUVES

DÉSIGNATION	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		au 1/07/2010	au 1/10/2010
Non remariées ou remariées et redevenues veuves, au-dessus de 50 ans ou infirmes.			
Taux exceptionnel.....	682	784,87	787,14
Non remariées ou remariées et redevenues veuves, âgées de plus de 40 ans.			
Taux normal.....	515	592,68	594,40
Non remariées ou remariées et redevenues veuves, au-dessous de 40 ans.			
Taux de réversion.....	348	400,49	401,65
Majoration spéciale pour veuves d'invalidé bénéficiant de l'article L 18 et de l'allocation spéciale 5 bis/a (1) âgées de plus de 57 ans.....	260	299,22	300,08
Majoration spéciale pour veuves d'invalidé bénéficiant de l'article L 18 et de l'allocation spéciale 5 bis/b (1) sans condition d'âge.....	350	402,79	403,96

Les veuves remariées après le 2 octobre 1941, redevenues veuves recouvrent leur droit à pension.

La pension du taux de réversion est accordée à la veuve quand le décès est étranger aux infirmités ouvrant droit à pension et quand le pourcentage de pension était au moins égal à 60 % et inférieur à 85 %.

La pension au taux normal est accordée aux veuves des pensionnés à 85 % et plus, ou quand le décès est en rapport direct avec les infirmités ouvrant droit à pension, quel que soit le taux de la pension (fournir certificat médical).

Dans les deux cas le mariage doit avoir duré au moins deux ans.

A noter que le taux normal et le taux de réversion passent uniformément au taux exceptionnel à 50 ans pour les veuves non remariées (ou avant 50 ans pour les veuves infirmes) sous réserve que la veuve remplisse les conditions de fortune exigées.

(1) La majoration spéciale est attribuée pour les soins donnés par elles à leur mari aux veuves de grands invalides relevant de l'article L 18 du code et bénéficiaires de l'allocation spéciale n° 5 bis/a ou n° 5 bis/b (aveugles, paraplégiques, amputés de deux ou plus de deux membres) lorsqu'elles sont titulaires d'une pension si elles justifient d'une durée de mariage et de soins donnés d'une manière constante pendant au moins quinze années.

MAJORATION DES PENSIONS DE VEUVES AYANT DES ENFANTS À CHARGE

Selon les conditions des articles L50 et 51 du Code des pensions

NOMBRE D'ENFANTS	Nombre de points annuel	TAUX SPÉCIAL NORMAL ET DE REVERSION MENSUEL	
		au 1/07/2010	au 1/10/2010
Un enfant	120	138,10	138,50
Deux enfants.....	140	161,12	161,58
Par enfants et plus.....	160	184,13	184,67

PENSIONS D'ASCENDANTS

	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		au 1/07/2010	au 1/10/2010
Ascendants (père, mère, grand-père ou grand-mère) non remariés....	243	279,65	280,46
Ascendants (père, mère, grand-père ou grand-mère) remariés	122	140,40	140,81
Majoration pour chaque enfant mort pour la France en plus du premier.....	45	51,79	51,94

ALLOCATION AUX IMPLAÇABLES

C'est une allocation différentielle qui vient s'ajouter au montant de la pension en principal et à ses suppléments, pour former un total mensuel qui ne peut être supérieur à :

	au 1/07/2010	au 1/10/2010
1 500 points (à 60 ans).....	1 726,25	1 731,25
1 200 points (à 65 ans).....	1 381,00	1 385,00

PENSIONNÉS POUR TUBERCULOSE

	Nombre de points annuel	MONTANT MENSUEL DE LA PENSION	
		au 1/07/2010	au 1/10/2010
Indemnité de soins	916	1 054,16	1 057,22
Indemnité de ménagement	458	527,08	528,61
Indemnité de reclassement	687	790,62	792,91
Indemnité de ménagement	275	316,48	317,40

Ayant à vingt ans touché le fond
de la détresse morale et physique,
nous nous sommes retrouvés
et nous nous sommes élevés.

Nous nous sommes unis.

Dans les chemins de la fraternité,
rien ne pouvait plus nous arrêter.

Nous nous sommes appelés nous-mêmes

les Gueules Cassées,

et nous avons adopté comme devise

“Sourire quand même”



Gueules Cassées
Sourire Quand Même

Union des Blessés de la Face et de la Tête

“Les Gueules Cassées”

20 rue d'Aguesseau, 75008 Paris

Tél. : 01 44 51 52 00

Télécopie : 01 42 65 04 14

adresse : www.gueules-cassees.asso.fr

e-mail : info@gueules-cassees.asso.fr